



# RAPPORT ANNUEL 2021

Prix et Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion  
des Déchets Ménagers et Assimilés

# SOMMAIRE

EDITO	3
TERRITOIRE DESSERVI	4
DEPUIS 2019 ET APRES...	5
2021 EN QUELQUES CHIFFRES	6
2021 EN QUELQUES ACTIONS	7
LA PREVENTION DES DECHETS AU CŒUR DES OBJECTIFS TERRITORIAUX	9
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS hors déchèterie	11
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries	25
LE TRANSFERT DES DECHETS	30
LEXIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES	31
LES INDICATEURS FINANCIERS	32
LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'EVOLUTION GLOBALE DES DECHETS	40
SYNTHESE	42

# ÉDITO

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, il est fondamental d'introduire ce rapport annuel **en félicitant en premier lieu l'ensemble des administrés de Cap Atlantique** sans lesquels nous ne pourrions avoir un service performant en matière de gestion des déchets. La participation de tous les habitants est essentielle et décisive pour améliorer les performances de tri du territoire. Les résultats obtenus cette année démontrent que le tri a encore augmenté de manière quantitative et qualitative ! **L'implication de chacun** dans la bonne gestion des déchets permet ainsi de limiter l'évolution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Il est également important de féliciter **toute l'équipe de la Direction Déchets de la collectivité**. En effet, chaque élu et agent se sont investis pleinement pour offrir un service toujours plus pertinent et qualitatif aux usagers du territoire.

2021 est l'année du renforcement des moyens en place, du bilan des opérations engagées et d'une volonté de proximité envers nos concitoyens pour **répondre au mieux à leurs besoins avec les actions suivantes :**

- ▶ L'application du schéma directeur de collecte se traduisant par l'association des bacs avec couvercle jaune (en substitution des sacs jaunes) et l'extension des consignes de tri (tous les emballages se trient) est une véritable réussite tant en matière de déploiement que d'aboutissement.
- ▶ Le schéma directeur des déchèteries amorcé en 2017, se traduisant soit par une réhabilitation des sites soit par une création pour remplacement, se poursuit notamment avec les démarches en matière d'acquisition foncière.
- ▶ La liaison entre la communication et la prévention des déchets se renforce pour accroître les interactions avec les usagers du territoire tout en intégrant les enjeux environnementaux.

Au cours de cette année 2021, élus et agents de la Direction Déchets ont collaboré autour d'une même ligne directrice à enjeux multiples : **agir au quotidien et développer de nouveaux projets** en faveur de nos administrés **tout en préservant toujours plus la planète**.

En 2022, l'élaboration et la mise en œuvre du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLMDMA)** permettront de poursuivre la réduction des déchets non valorisables générés sur notre territoire et d'optimiser la valorisation des autres déchets.

*Chaque geste compte, continuons !*



**Claude BODET**  
*Vice-président délégué  
aux Équipements Urbains*



**Alain FOURNIER**  
*Délégué à la Gestion  
des Déchets*

# TERRITOIRE DESSERVI

## Périmètre

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - CAP Atlantique - se situant sur deux régions (Pays de La Loire et Bretagne) et deux départements (Loire Atlantique et Morbihan) assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 15 communes membres :

- ➔ **12 en Loire Atlantique** : Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Turballe, Le Croisic, Le Poulguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-Lyphard et Saint-Molf
- ➔ **3 dans le Morbihan** : Camoël, Férel et Pénestin

## Habitat

Le territoire dispose d'une typologie d'habitat touristique puisque la part des résidences secondaires représente 48,8 % (Donnée INSEE 2018 applicable en 2021).

La proportion d'habitat collectif est également assez élevée avec environ 35% de l'ensemble des logements.

## Population

- Population municipale\* : 74 669 habitants (Donnée INSEE 2018 applicable en 2021)
- Population DGF\*\* : 111 093 habitants (Donnée du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales 2019 applicable en 2021)

\*Population municipale : notion de population utilisée usuellement en statistique, elle ne comprend pas les personnes ayant leur résidence habituelle en dehors de la collectivité.

\*\*Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) = elle comptabilise 1 habitant supplémentaire par résidence secondaire afin de prendre en compte l'impact des populations touristiques et de permettre de se comparer avec les territoires non-touristiques.

## Equipements communautaires en matière de déchets



Superficie de  
386 km<sup>2</sup>

### LEGENDE :



1 **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située à Kéraline (Herbignac)



1 **station de transfert** située à Guérande



1 **réseau de 9 déchèteries**



5 **plateformes de déchets verts** dont 2 **plateformes de compostage**

## Objectifs de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés »

Cette compétence s'exerce à la fois pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour que le service fonctionne de manière efficace, CAP Atlantique se tient à une ligne de conduite autour de deux objectifs stratégiques :

**1/ Offrir un service adapté et de qualité à un coût optimisé**

**2/ Favoriser l'économie circulaire**

Dans le but d'y parvenir, la mise en place et l'application des schémas directeurs de collecte et des déchèteries permettent aussi bien d'optimiser le service existant que de le développer : évolution du tri, développement de nouveaux flux, amélioration des infrastructures existantes, création d'équipements conformes et novateurs, renforcement des actions autour de la prévention des déchets auprès des administrés, adaptation du service afin de maîtriser les coûts, etc.

# DEPUIS 2019 ET APRES...

2019

Révision du Schéma Directeur de Collecte en vue de l'intégration des extensions des consignes de tri

Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kéraline

Travaux d'extension de la station de transfert de Guérande

2020

Mise en œuvre du Schéma Directeur de Collecte => collecte des Multi-Matériaux (MM) avec extension des consignes de tri en bac jaune

Etude pour la réhabilitation de la déchèterie de Pénestin

2021

Bilan de la première année concernant la collecte des Multimatériaux en bac jaune

Déploiement d'un service de qualité au niveau de la conteneurisation et de la veille propreté

Travaux de modernisation de la déchèterie de Pénestin

Poursuite des actions engagées par le programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

Stratégie de communication centré sur le tri et la réduction des déchets

A VENIR

Création d'un pôle "prévention des déchets" dédié aux animations , au suivi de qualité et à l'accompagnement des usagers : 2022

Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : 2022

Elaboration d'un schéma de développement de gestion des biodéchets : 2023

Création d'un budget annexe pour les déchets : 2023

Poursuite des objectifs du schéma de développement des déchèteries amorcé en 2017 : 2024 - 2025



Collecte



Déchèteries



Transfert /  
Traitement



Prévention



Finances

# 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

## Bilan 2021 : comparaison 2020

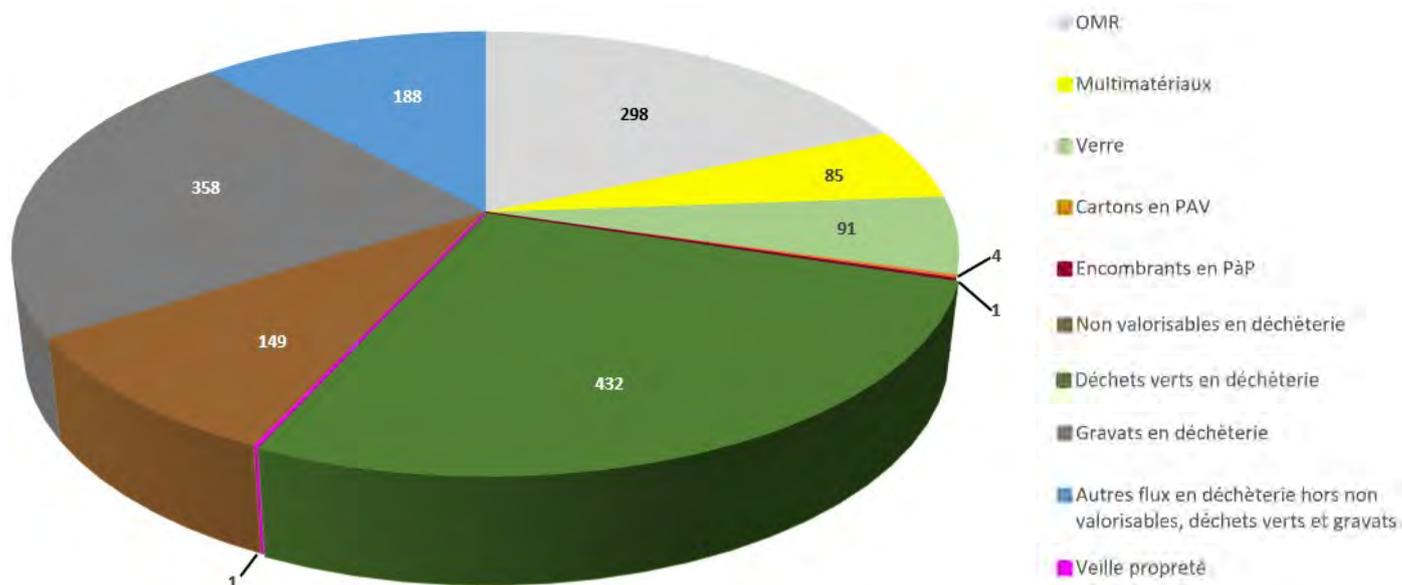
L'année 2021 est marquée par les tendances suivantes:

- ↘ OMR
- ↗ Multimatériaux
- ↗ Verre
- ↘ Déchets verts en déchèterie
- ↘ Veille propreté
- ↗ Encombrants en PàP
- ↗ Non valorisables en déchèterie
- ↗ Gravats en déchèterie
- ↗ Autres flux en déchèterie

### TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2021 + ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2020 ET 2010

	Tonnage 2021	Evolution 2020	Evolution 2010
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)</b> (porte à porte et apport volontaire)	22 284	- 3,9 %	- 20,3 %
<b>Multimatériaux = emballages et papiers</b> (porte à porte et apport volontaire)	6 351	+ 30,7 %	+ 46,6 %
<b>Verre</b> (apport volontaire)	6 803	+ 4,9 %	+ 37,7 %
<b>Carton</b> (apport volontaire)	330	- 4,5 %	/
<b>Encombrants</b> (porte à porte)	107	+ 18,1 %	- 12,9 %
<b>Non valorisables = encombrants / tout-venants</b> (déchèterie)	11 125	+ 11,8 %	+ 67,0 %
<b>Déchets verts</b> (déchèterie et plateforme)	32 265	- 7,5 %	+ 66,1 %
<b>Gravats</b> (déchèterie)	26 742	+ 42,5 %	+ 103,7 %
<b>Autres flux</b> (déchèterie)	14 060	+ 9,5 %	+ 117,0 %
<b>Veille propreté = dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire</b>	105	- 24,5 %	- 0,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>120 172</b>	<b>+ 7,8 %</b>	<b>+ 44,5 %</b>

### RATIO DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2021 EN KG/HAB. (SELON LA POPULATION MUNICIPALE INSEE DE 2018 VALABLE EN 2021)



Tonnage	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
<b>2010</b>	27 951	4 331	4 942	0	123	6 664	19 431	13 128	6 478	105	<b>83 152</b>
<b>2019</b>	23 405	4 690	6 179	339	93	9 864	30 350	20 935	12 209	129	<b>108 193</b>
<b>2020</b>	23 186	4 861	6 487	346	91	9 955	34 882	18 761	12 845	139	<b>111 552</b>
<b>2021</b>	22 284	6 351	6 803	330	107	11 125	32 265	26 742	14 060	105	<b>120 172</b>

Kg/hab.	OMR	Multi-matériaux	Verre	Cartons	Encombrants	Non valorisables	Déchets verts	Gravats	Autres flux	Veille propreté	TOTAL
<b>2010</b>	390	60	69	0	2	93	271	183	90	1	<b>1 159</b>
<b>2019</b>	318	64	84	5	1	134	412	284	166	2	<b>1 470</b>
<b>2020</b>	313	66	88	5	1	134	471	253	173	2	<b>1 506</b>
<b>2021</b>	298	85	91	4	1	149	432	358	188	1	<b>1 606</b>

# 2021 EN QUELQUES ACTIONS

## COLLECTE

### ➔ Mise en place de l'extension des consignes de tri de la collecte sélective : une première année réussie avec un bilan à la fois quantitatif et qualitatif très positif

A la suite de l'approbation par le Conseil Communautaire du 14 novembre 2019, une nouvelle organisation de la collecte des recyclables s'est mise en place le 30 novembre 2020 :



- Remplacement des sacs jaunes par des bacs avec couvercle jaune : une distribution efficace :  
=> Dotation de **45 000 bacs** au sein des résidences individuelles  
=> Mise à jour des dotations de bacs auprès de **1 300 structures d'habitat collectif** et **200 professionnels**.



**Depuis fin mai 2021 :**

**Possibilité de faire une demande de bac (ordures ménagères et/ou sélectif) via un formulaire accessible sur le site internet => 190 demandes en 2021**

- Simplification des consignes de tri :



=> Mélange des emballages et des papiers, autrefois séparés, désormais nommés les Multi-matériaux

=> Extension des consignes de tri = TOUS les emballages ménagers quelle que soit leur matière se trient : **hausse de plus de 30 % du tonnage des Multi-matériaux** et **baisse de près de 4% des OMR** entre 2020 et 2021.

### ➔ Déploiement d'un service de proximité et de qualité

Les services de conteneurisation et de veille propreté ont dû se réorganiser face à ce nouveau schéma de collecte des recyclables :

- Les affectations de bacs s'élevaient à une moyenne mensuelle de 160 en 2019/2020 : cette dernière est passée à **600** en 2021. En effet, les bacs étaient auparavant exclusivement réservés aux ordures ménagères résiduelles (à l'exception de l'habitat collectif et de certains professionnels).
- La propreté auprès des points d'apport volontaire s'est renforcée pour faire face à une fréquentation plus importante de ces espaces, à un afflux des matières apportées et de ce fait, à une potentielle augmentation des dépôts sauvages : ces derniers ont diminué de **près de 25%** entre 2020 et 2021.



## Focus sur la relation usagers



En 2021, la cellule administrative et financière de la direction déchets a traité **13 968 appels** (moyenne de 54 appels/jour), soit près de 22% de moins qu'en 2020. Entre 2019 et 2020, il y avait eu une augmentation de 57 % du fait de deux facteurs cumulatifs : les interrogations liées à la situation sanitaire et la mise en place du nouveau schéma directeur avec la collecte des multi-matériaux dans les bacs jaunes.



**1 412 usagers se sont rendus à l'accueil de la direction déchets** (moyenne de 26 visites/semaine), soit près de 7% d'augmentation par rapport à l'année 2020, cette dernière ayant été affectée par des périodes de confinement.



191 courriers ont été réceptionnés et 234 ont été émis. De plus, 1 660 factures ont été traitées.

## DECHETERIES

### ➔ Réhabilitation et modernisation de la déchèterie de Pénestin

- Cette nouvelle déchèterie répond à 3 objectifs majeurs :  
1/ aux besoins des usagers en matière d'accessibilité, de sécurité et de services proposés ;  
2/ aux impératifs environnementaux et durables : trier et valoriser davantage ;  
3/ aux exigences en matière de réglementation.
- Durée des travaux : environ 3 mois de fin mars à mi-juin 2021
- Ouverture du nouveau site au public : le 14 juin 2021
- Tableaux des coûts du projet et des subventions associées :

Type de dépenses	Montant HT
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	18 600 €
Etudes géotechniques	8 871 €
Etudes topographiques	2 550 €
Travaux	475 148 €
Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	1 285 €
Missions complémentaires	38 560 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>545 014 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>654 017 €</b>

Subventions	Montant HT
ETAT - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	160 075 €
REGION - Contrat Territoire Région (CTR)	162 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>322 825 €</b> = 59 % du montant du projet

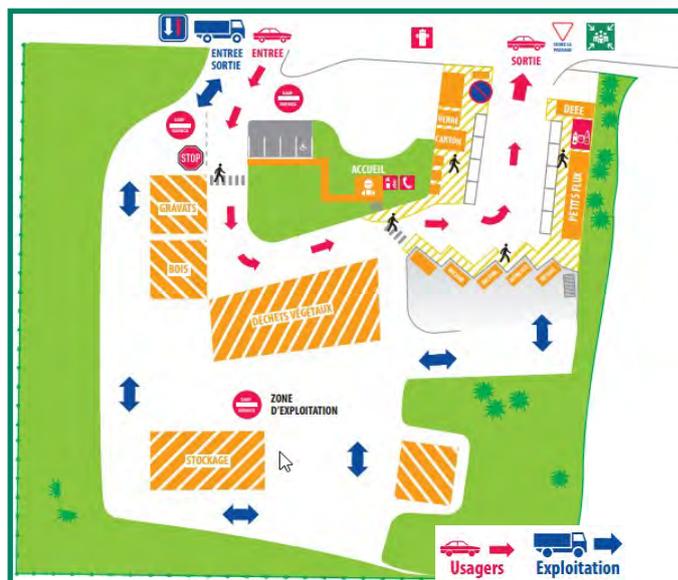
AVANT



APRES



Plan de circulation de la déchèterie après travaux



### Acquisition de deux caissons pour les déchèteries



# LA PREVENTION DES DECHETS AU CŒUR DES OBJECTIFS TERRITORIAUX

## ➔ Développement des moyens en faveur des actions de tri et de réduction des déchets

- **Se tourner vers les générations futures :** des animations au sein des écoles et des médiathèques, des ateliers ou encore des visites au sein des déchèteries ou auprès du service exploitation sur le fonctionnement d'un camion de collecte, par exemple.

**Au total : 1 824 enfants ont été sensibilisés en 2021**

*Spectacle auprès des scolaires dans le cadre de la Semaine de Réduction des Déchets le 23/11/2021*



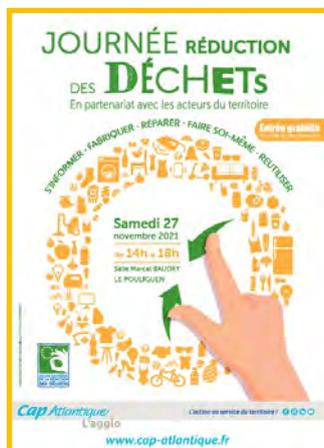
*Atelier Tawashi (=éponge à partir de la récupération de tissu) à la médiathèque de Pénestin le 12/10/2021*



*Présentation d'un camion de collecte dans le cadre de la Semaine de Réduction des Déchets le 23/11/2021*



- **Limiter la production de déchets à la source :** pour la première fois, une journée dédiée à la réduction des déchets a été organisée au Pouliguen le 27 novembre 2021, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux.



Une centaine de personnes est venu découvrir comment agir au quotidien pour mieux consommer grâce à quelques gestes simples : acheter durable, réparer, faire soi-même, favoriser le réemploi, etc.



- **Ne plus jeter ce qui peut être réutilisé :** les zones de gratuité en déchèterie attirent de plus en plus de visiteurs et sont un véritable succès.

Plusieurs possibilités s'offrent aux visiteurs: apporter un (ou plusieurs) objet(s) (mobilier intérieur et extérieur, vaisselle, jeux et jouets, appareils électriques ou électroniques, outils de bricolage et jardinage, vêtements, etc.) et/ou récupérer un (ou plusieurs) objets gratuitement.

**Au total : plus de 1 400 visites lors de la zone de gratuité à la déchèterie de Kéraline à Herbignac**



**du 23/10 au 04/11/2021**



- **Accroître les partenariats en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :** expérimentation de la collecte des jeux et jouets avec un déploiement progressif en déchèterie par l'association *La Malle à Rejouer* située à Batz-sur-Mer.

**1<sup>er</sup> site de collecte : déchèterie de Piriac-sur-Mer depuis le 19/07/2021**



➔ **Une volonté de communiquer simplement avec ses administrés**

- **Des messages visibles :** sur les bacs, bâches à l'entrée des déchèteries, camions de collecte, réseaux sociaux, presse locale, etc.
- **Des messages simples et clairs :** une campagne de communication "ludique" lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri.



**BAC REFUSÉ** (sad face icon)  
pour présence anormale de matériaux:

<input type="checkbox"/> Objets ou jouets en plastique	<input type="checkbox"/> Déchets d'hygiène
<input type="checkbox"/> Papiers photos ou papiers peints	<input type="checkbox"/> Déchets alimentaires
<input type="checkbox"/> Mouchoirs, essuie-tout...	<input type="checkbox"/> Carton
<input type="checkbox"/> Gravats	<input type="checkbox"/> Verre...

Merci de respecter les consignes de tri. (happy face icon)  
Plus d'infos dans le guide "Nos déchets - Mode d'emploi"  
et sur internet Tout sur la collecte en 1 clic

Trier, c'est bien. Bien trier, c'est mieux!  
Cap Atlantique Laglo  
Plus d'infos: 02 51 76 96 16  
www.cap-atlantique.fr

C'est aussi la fête du tri! **POINT DE TRI**

**TOUS LES PAPIERS & EMBALLAGES**  
ALL PAPERS & LIGHT PACKAGES

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
HOUSEHOLD REFUSES

Cap Atlantique Laglo  
www.cap-atlantique.fr

**Une journée sur la réduction des déchets**

**LE POULIGUEN.** samedi 27 novembre, Cap Atlantique réunit des associations qui donneront des astuces au public pour limiter la production de déchets.

Cap Atlantique organise la Journée réduction des déchets, en partenariat avec des acteurs du territoire, samedi 27 novembre. Différents acteurs du territoire présenteront leurs activités et donneront des astuces pour limiter la production de déchets. Des ateliers proposeront des alternatives au "tout jetable". Le public pourra rencontrer les associations Nous anti-gaspi qui lutte contre le gaspillage alimentaire et Zéro Déchet Saint-Nazaire. Pour éviter les produits jetables, So Too Doo donne des conseils en hygiène réutilisable et accompagnement des futurs et jeunes parents, ateliers découverte des couches lavables, location de produits.

proposera un atelier de fabrication de tawashi (éponge tissée) et de bee-wrap et découverte des furoshiki (emballages cadeaux en tissu). Pour l'angle de la réutilisation, une vente de jouets d'occasion collectés dans les déchèteries de Cap Atlantique et collecte de jeux et jouets réutilisables aura lieu. Woodstock En Gare sera là pour montrer la restauration de mobilier ancien.

Chadelle qui fabrique des sacs cabas en paquets de café. Le Repair Café de la Presqu'île proposera une réparation d'appareils électriques et révision de vélos : on peut apporter ses appareils en panne pour apprendre à les réparer. Pour ceux qui veulent faire eux-mêmes, Cap Atlantique

Samedi 27 novembre de 14h à 18h  
Salle Marcel Baudry, Entrée gratuite.  
Partenaires organisateurs: Plus d'informations: www.cap-atlantique.fr

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

## hors déchèterie

### ORGANISATION MISE EN PLACE

#### Fonctionnement de la collecte

Sur le territoire de Cap Atlantique, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables s'effectue, soit en régie par les agents de la collectivité, soit par un prestataire privé.

*La carte et la légende ci-dessous illustrent le fonctionnement de la collecte :*

#### Collecte en porte en porte :

##### REGIE

12 agents, 5 véhicules, 111 886 kms parcourus

#### Collecte en apport volontaire :

##### REGIE

2 agents, 2 véhicules, 43 305 kms parcourus

#### Collecte en porte en porte :

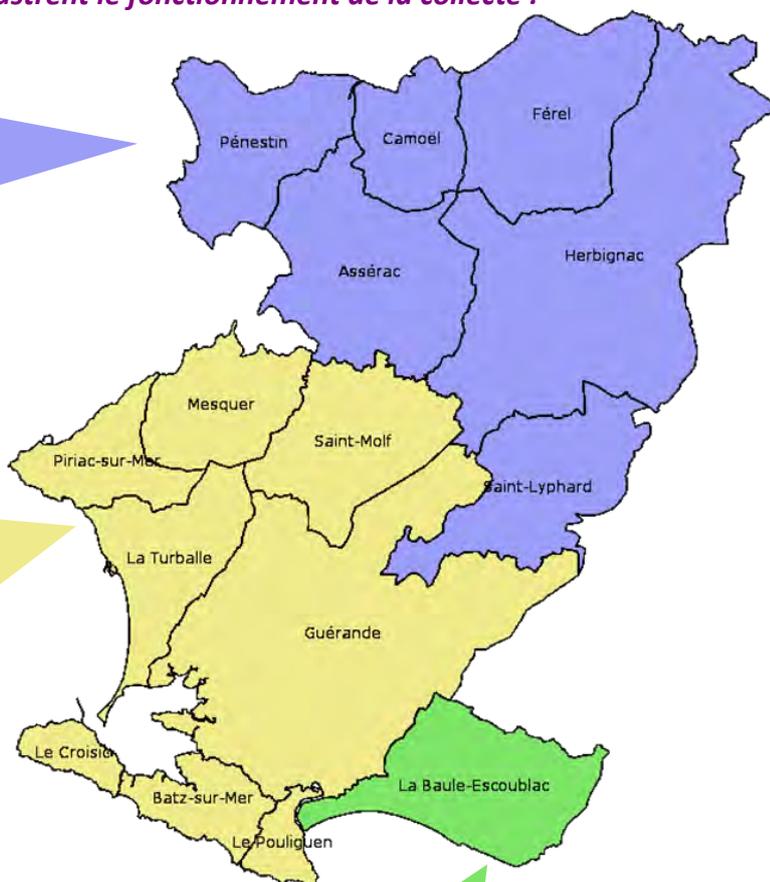
##### PRESTATION (VEOLIA)

7 agents, 8 véhicules, 200 802 kms parcourus

#### Collecte en apport volontaire :

PRESTATION (VEOLIA), 121 815 kms parcourus

5 agents, 3 véhicules (5 en période estivale)  
*en incluant La Baule également en prestation*



#### Fonctionnement de la pré-collecte

##### • Collecte des ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bac et en apport volontaire.

##### • Collecte des déchets recyclables :

- Les multi-matériaux (emballages et papiers) sont collectés en bac avec couvercle jaune et en apport volontaire.

- Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire.

- Les cartons peuvent aussi être collectés en apport volontaire sur certains secteurs, en complément de la collecte en déchèterie.

#### Collecte en porte en porte :

##### REGIE

19 agents, 10 véhicules, 103 789 kms parcourus

#### Collecte en apport volontaire :

##### PRESTATION (VEOLIA)

5 agents, 3 véhicules (5 en période estivale)  
*en incluant les 8 autres communes également en prestation*

## Fourniture des contenants de pré-collecte

### • Collecte en porte à porte :



- La **fourniture des bacs de collecte pour les ordures ménagères résiduelles** est assurée par la société CONTENUR depuis juillet 2018 pour une durée de 4 ans.

=> En 2021, 2 037 bacs ont été commandés et 2 163 ont été distribués (en prenant une partie sur le stock) pour de nouvelles dotations ou du remplacement de bacs détériorés.



- Pour la **collecte des déchets recyclables**, un marché de fourniture de bacs a été attribué à la société SCHAEFER pour une durée de 18 mois.

=> Seulement 776 bacs avec couvercle jaune ont été commandés en 2021 car il restait un stock de 2020 du fait d'une commande importante de 46 650 bacs avec la mise en place du nouveau mode de pré-collecte et 5 260 ont été distribués.

### • Collecte en apport volontaire - 3 types de conteneurs d'apport volontaire présents sur le territoire :

- **CONTENEURS AÉRIENS** = ils sont *posés directement au sol*

Leur fourniture était assurée par la société ASTECH du 28/03/2017 au 27/03/2021 et depuis le 21/04/2021, c'est la société UTPM qui a pris le relais jusqu'au 20/04/2025.



> En 2021, **80 colonnes aériennes ont été commandées : 42 ont été installées sur différentes communes** en remplacement et **les 38 autres ont constitué un stock** pour des installations provisoires et ultérieures.

- **CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS** = *une partie de la cuve recevant les déchets est enterrée*

Leur fourniture est assurée par la société ASTECH du 28/03/2017 au 27/03/2021 et de nouveau depuis le 21/04/2021 jusqu'au 20/04/2025.



> En 2021, **3 colonnes semi-enterrées ont été commandées pour être installées sur la commune de Férel (rue du Gobun près du cimetière)** en remplacement de celles existantes.

- **CONTENEURS ENTERRÉS** = *la cuve recevant les déchets est entièrement enterrée*

Leur fourniture est assurée par la société ASTECH depuis le 01/03/2019 jusqu'au 28/02/2023.

> En 2021, **5 colonnes enterrées ont été commandées : 2 ont été installés à La Turballe (rue de La Concorde)** en remplacement d'1 conteneur semi-enterré et **3 ont été installées à Guérande (éco-quartier Maisonneuve)** en création (nouveau point).



➔ La cartographie des conteneurs d'apport volontaire se trouve sur le site internet de Cap Atlantique : <https://www.cap-atlantique.fr> - Rubrique « Services à la population - Déchets - La collecte en point d'apport volontaire »

## Fréquence de collecte en porte à porte

De manière générale :

- Collecte des ordures ménagères : 1 fois par semaine (C1)
- Collecte des Multi-matériaux : 1 fois tous les quinze jours (C0,5)

*De manière plus détaillée, la carte ci-dessous présente les fréquences de collecte en basse et haute saison :*



## Point sur les déchets ménagers assimilés

D'après l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, par transfert de compétences des communes membres, ont la responsabilité de l'élimination des déchets des ménages.

Selon l'article L2224-14 de ce même code, le service public peut également prendre en charge d'autres déchets **qui n'entraînent pas de « sujétions particulières »**, à savoir les déchets générés par les services de la collectivité et les déchets des activités économiques provenant d'établissements publics et privés mais à condition que la collectivité les juge « assimilables aux déchets ménagers ».



Dans le but de différencier le service rendu aux ménages d'une part, et celui rendu aux professionnels d'autre part, Cap Atlantique a choisi de mettre en place la Redevance Spéciale (RS) depuis 2012.

### MODALITES D'APPLICATION :

Etablissements publics et privés produisant des déchets ménagers assimilés

Convention entre Cap Atlantique et les établissements concernés

Application de la RS si la production de déchets est supérieure à 1 080 litres par semaine



### MODALITES DE CALCUL :

Forfait obligatoire d'accès au service de collecte  
(800 €)

+

Forfait optionnel d'accès aux points d'apport  
volontaire (80 €)

+

Volume de(s) bac(s) en litre

X

Nombre de collectes

X

Tarif au litre (0,025 € pour les ordures ménagères  
et 0,010 € pour les multi-matériaux)

-

Montant Taxe d'Enlèvement des Ordures  
Ménagères (TEOM)

=> En 2021, sur les 435 sites (hors campings) ayant établi une convention RS avec Cap Atlantique, **118 établissements sont assujettis à la redevance spéciale** pour un montant global d'environ 469 068 €



## Focus sur les fêtes et manifestations

Cap Atlantique met à disposition des communes et associations un dispositif spécifique pour la collecte des déchets afin de faciliter le tri : il se compose d'un porte-sacs (un côté pour les ordures ménagères et un autre pour les multi-matériaux), d'un panneau rappelant les consignes ainsi que d'un oriflamme « POINT DE TRI ».



# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## Tonnage collecté

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des tonnages collectés suivants :

**EN PORTE À PORTE =  
BAC VERT**



**EN APPORT VOLONTAIRE =  
SIGNALÉTIQUE GRISE OU  
ROUGE BORDEAUX**



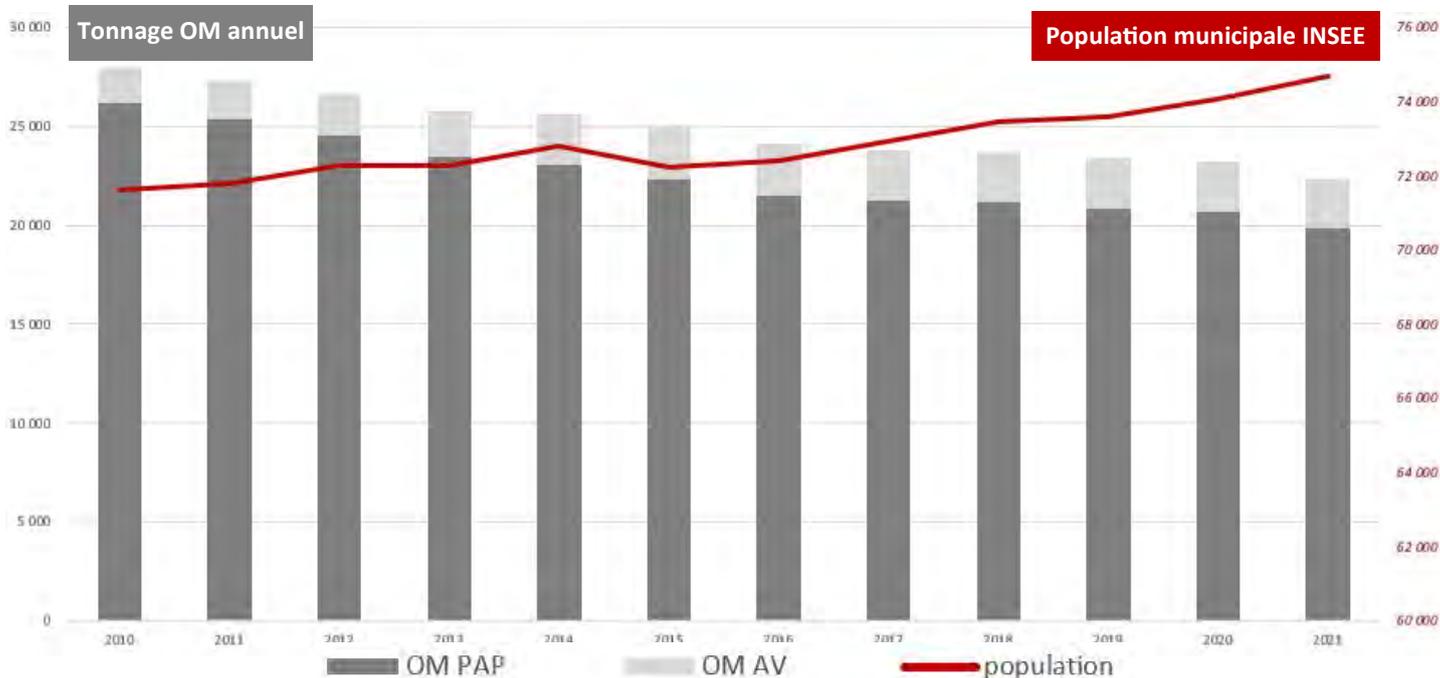
> En 2021, **22 284 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **baisse de 3,9 % par rapport à 2020**. Cela représente une moyenne de **298 kg / habitant** (population municipale INSEE de 74 669 habitants) ou **201 kg / habitant** (population DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - de 111 093 habitants).

> La comparaison par rapport à 2010 indique une **diminution du tonnage d'ordures ménagères de 20,3 %** malgré une augmentation de la population de plus de 4%.

> Il est important de souligner que **c'est la première fois que le ratio du tonnage d'ordures ménagères à l'habitant sur la base de la population municipale INSEE passe en dessous du seuil des 300 kg / habitant**. Ce ratio a subi une baisse de l'ordre de 24 %, il est de 23% avec la population DGF.

> Cette baisse conséquente du tonnage d'ordures ménagères résiduelles s'explique notamment par la **bonne intégration des nouvelles consignes de tri par les usagers**.

*Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du tonnage d'ordures ménagères collecté en porte à porte (OM PAP) et en apport volontaire (OM AV) avec l'évolution de la population municipale INSEE :*



Le graphique anneau ci-contre présente la répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de collecte :

=> La proportion est toujours la même qu'en 2020, à savoir que les ordures ménagères résiduelles collectées en apport volontaire représentent 11% du gisement total.

=> La comparaison par rapport à 2020 indique une baisse plus importante pour le tonnage collecté en porte à porte (-4,3 %) vis-à-vis du tonnage collecté en apport volontaire (-0,5%).



Le graphique ci-dessous montre le phénomène de saisonnalité particulièrement impactant sur le territoire :

=> Le tonnage mensuel d'ordures ménagères résiduelles collectées varie du simple au double entre le mois de février et celui d'août : 1 421 tonnes en février contre 2 971 tonnes en août, soit + 109%. Une légère baisse de 2% par rapport à 2020 est malgré tout observée puisque cette hausse était de + 111%.



Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

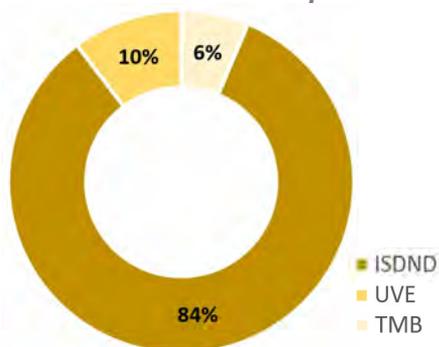
POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	298,4	311,6	282,5	410,4
<i>Ecart / Cap Atlantique</i>		- 4,2 %	+ 5,7 %	- 27,3 %
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg OMR / hab.	200,6	185,4	168,9	247,9
<i>Ecart / Cap Atlantique</i>		+ 8,2 %	+ 18,8 %	- 19,1 %

## Tonnage traité

En 2021, les ordures ménagères collectées sur le territoire de Cap Atlantique sont traitées de trois façons différentes :

- **par enfouissement** au sein de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) située à Saint-Fraimbault-de-Prières dans le département de la Mayenne (53) ;
- **par incinération** au sein des UVE (Unités de Valorisation Energétique) situées à Carhaix dans le département du Finistère (29) et à Pontivy dans le département du Morbihan (56) ;
- **par TMB (Tri Mécano Biologique)** à l'écopôle de Gueltas situé dans le département du Morbihan (56) : ce procédé permet de trier les ordures ménagères résiduelles pour en faire de l'énergie, fabriquer du compost et/ou extraire des matériaux recyclables. En l'occurrence, à Gueltas, le TMB permet de produire un combustible.

L'anneau ci-dessous présente la répartition du tonnage d'ordures ménagères selon le mode de traitement :



> La comparaison à 2020 permet de constater qu'il y a une **baisse de la part d'ordures ménagères enfouie de 6,7 %** et de ce fait, une hausse de la part incinérée et/ou valorisée en énergie.

> Le marché de **traitement des ordures ménagères** est conclu avec la société **SUEZ Environnement** depuis le 1er janvier 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

## Principaux coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :

#### COLLECTE



**122 € HT / tonne**

107 € HT / tonne en 2020

#### TRANSFERT / TRANSPORT



**27 € HT / tonne**

28 € HT / tonne en 2020

#### TRAITEMENT



**69 € HT / tonne**

70 € HT / tonne en 2020

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte (achat et maintenance des bacs et des conteneurs d'apport volontaire) et de gestion (nettoyage des abords des conteneurs d'apport volontaire et charges de structure).

Au final, le coût de gestion s'élève à **6 282 281 € TTC** ce qui représente **282 € / tonne et 82 € / habitant**.

### Focus sur les dépôts sauvages :



Cap Atlantique assure le nettoyage et l'entretien des points d'apports volontaire grâce à une brigade spécialisée composée de trois agents : la veille propreté.

> En 2021, 105 tonnes ont été collectées, soit une **baisse de 24,5%** par rapport à 2020.

# DÉCHETS RECYCLABLES

## Tonnage collecté

Les déchets recyclables sont constitués des déchets suivants :

- **les emballages** (cartonnettes, emballages en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium et autres petits emballages en aluminium) et les **papers** (papers divers, journaux, magazines, brochures, enveloppes, etc.)

➔ Collecte en porte à porte = bac avec couvercle jaune



5 038 tonnes collectées  
+ 67 % par rapport à  
2020

➔ Collecte en apport volontaire = signalétique jaune



1 313 tonnes collectées  
- 29 % par rapport à  
2020

- **les verres** (bouteilles, pots, bocaux)

➔ Collecte en apport volontaire = signalétique verte



6 803 tonnes collectées  
+ 4,9 % par rapport à  
2020

- **les cartons** (cartons bruns, ondulés, de déménagement)

➔ Collecte en apport volontaire = signalétique marron



330 tonnes collectées  
- 4,5 % par rapport à  
2020

## Focus sur les cartons

> En complément de la collecte des cartons en déchèterie, 50 conteneurs d'apport volontaire (seulement de type enterré ou aérien) sont mis à disposition ainsi qu'un compacteur sur la commune de La Baule-Escoublac.

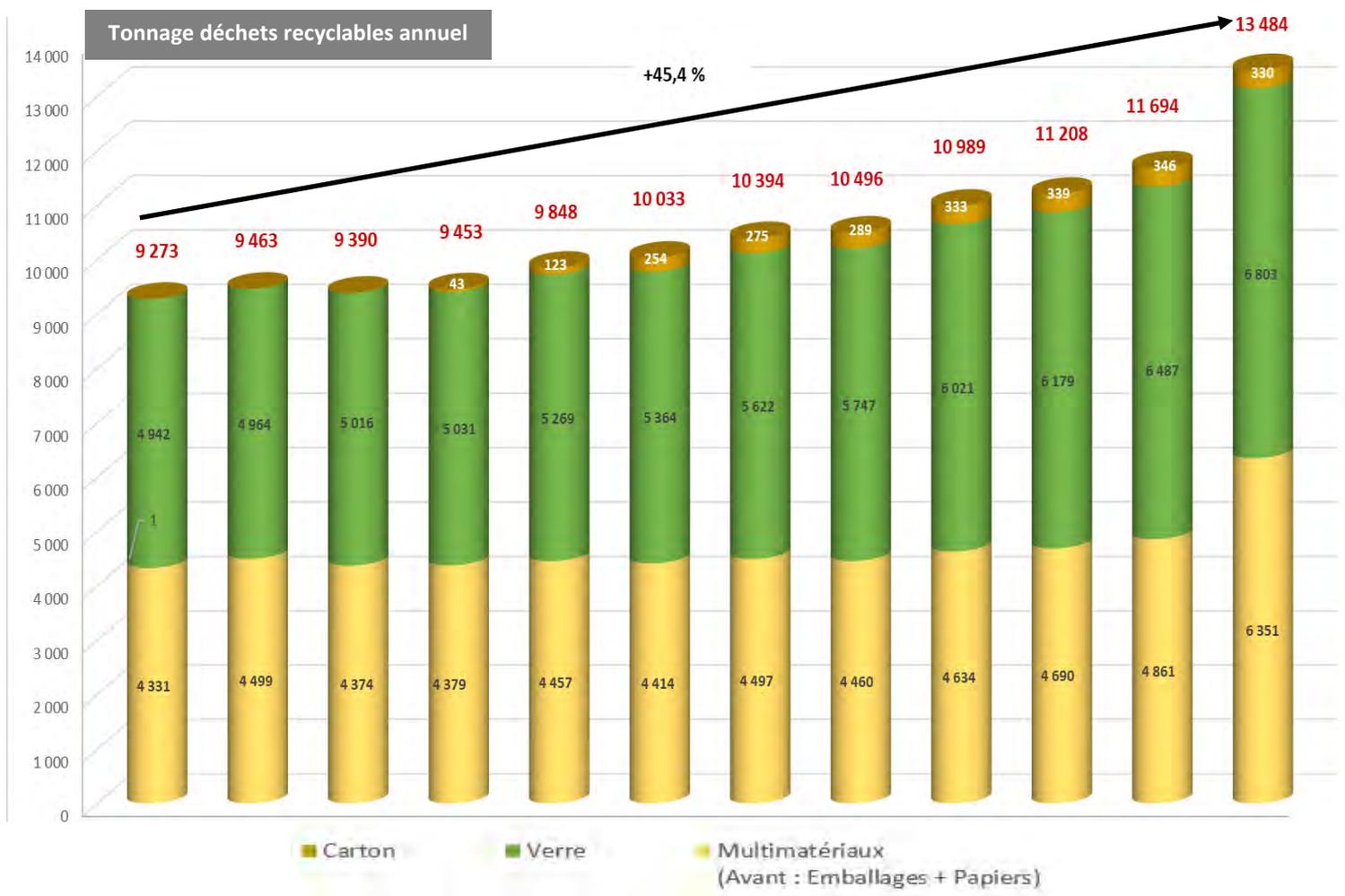
> **Le tonnage des cartons en apport volontaire, toujours en hausse jusqu'en 2020, diminue pour la première fois en 2021** : la raison principale est probablement la mise en place de la collecte en bac pour les multimatériaux (des cartons sont mis à l'intérieur).



> **Les cartons doivent être mis dans les conteneurs dédiés ou être apportés en déchèterie** : ils ne doivent pas être mélangés avec les multi-matériaux, leur recyclage n'étant pas le même vis-à-vis de leurs caractéristiques et leur volume pouvant créer des problèmes techniques sur la chaîne du tri.

> En 2021, 13 484 tonnes de déchets recyclables ont été collectées sur l'ensemble du territoire (multi-matériaux en porte à porte et en apport volontaire + verre en apport volontaire + carton en apport volontaire) soit une hausse de 15,3% par rapport à 2020. Cela représente une moyenne de 181 kg/habitant (population municipale INSEE de 74 669 habitants) ou 121 kg/habitant (population DGF—Dotation Globale de Fonctionnement de 111 093 habitants).

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés en matière de déchets recyclables :



Les tableaux ci-dessous permettent de situer le territoire en matière de production de Multi-matériaux (MM) et de verre par habitant en fonction des moyennes départementale, régionale et nationale :

POPULATION INSEE : Collectivités touristiques (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	85,1	65,5	84,9	75,0
MM : Ecart / Cap Atlantique		+ 29,8 %	+ 0,2 %	+13,5 %
Kg verre / hab.	91,1	77,1	84,0	72,6
Verre : Ecart / Cap Atlantique		+ 18,2 %	+ 8,5 %	+ 25,5 %
POPULATION DGF pour Cap Atlantique POPULATION INSEE pour les autres moyennes (2019)	Cap Atlantique	Loire-Atlantique	Pays de Loire	France
Kg MM/ hab.	57,2	51,2	56,5	50,0
MM : Ecart / Cap Atlantique		+ 11,7 %	+ 1,1 %	+ 14,4 %
Kg verre / hab.	61,2	42,0	42,6	31,9
Verre : Ecart / Cap Atlantique		+ 45,7 %	+ 43,6 %	+ 91,7 %

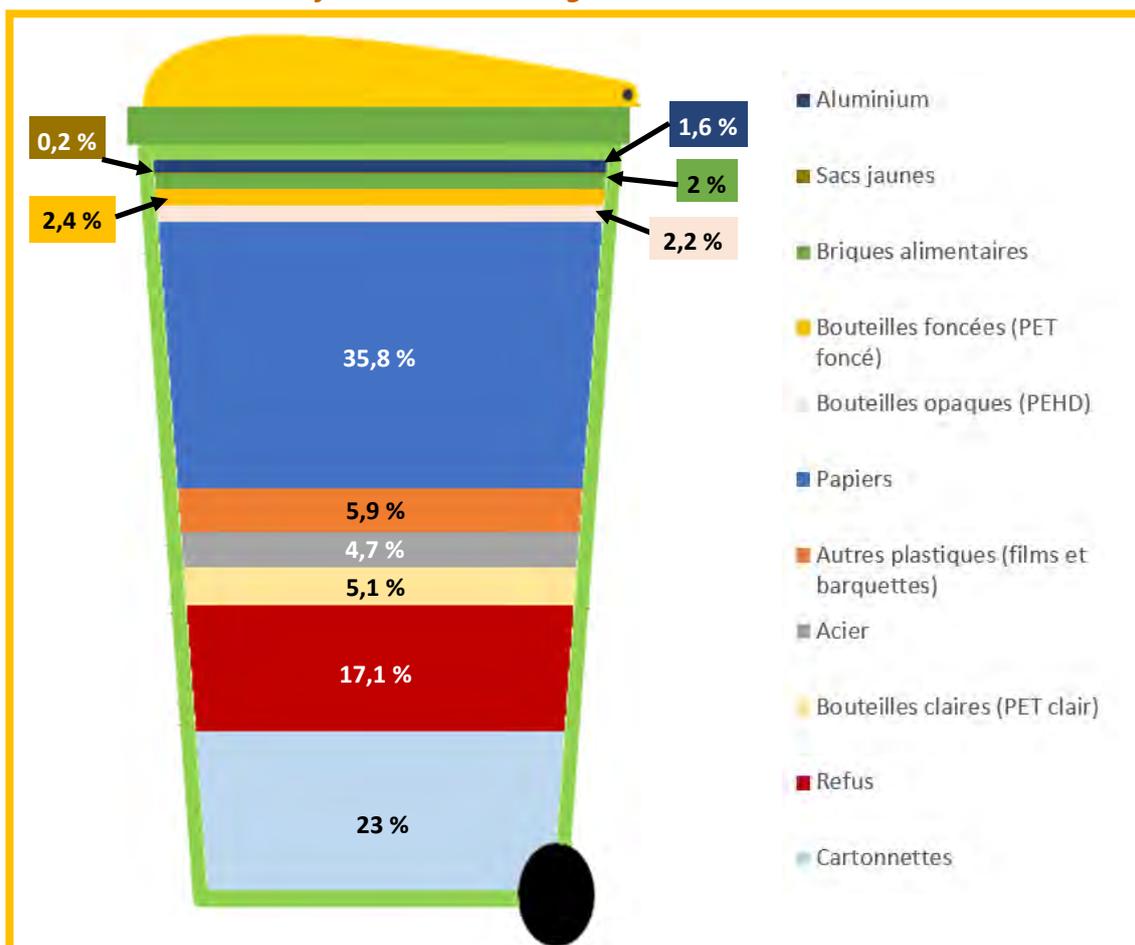
## Tonnage trié et traité

Les multi matériaux (emballages et papiers) sont préalablement triés et conditionnés par matériau au centre de tri Trivalo Bretagne situé au Rheu (35) avant d'être acheminés vers les différentes structures de valorisation.

Depuis avril 2018, cette prestation de tri est confiée à la société PAPREC et ce, pour une durée de 7 ans.

Le verre ne passe pas par le centre de tri : les tonnages collectés sont rassemblés au niveau des fosses à verre de Piriac-sur-Mer et Pénestin avant d'être acheminés vers le recycleur à Cognac ( 16).

*Le schéma ci-dessous permet de visualiser la composition « type » d'un bac sélectif (à couvercle jaune) en fonction des tonnages collectés en 2021 :*



### Focus sur les refus de tri

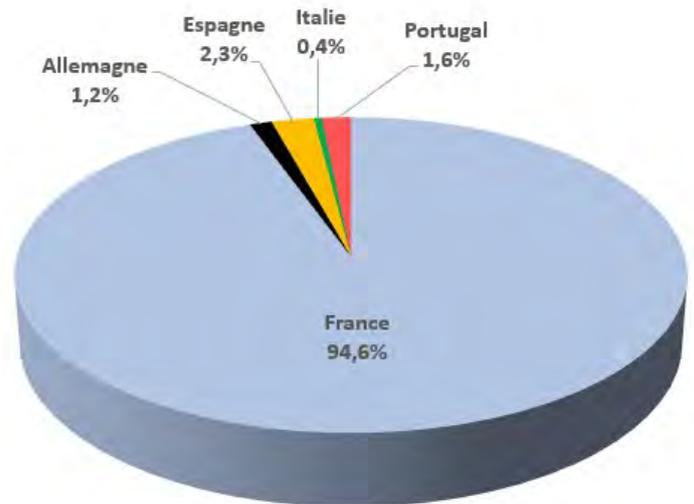
- ➔ En 2021, le taux de refus est de 17,1 %, soit 9% d'augmentation par rapport à 2020
- ➔ Ce taux correspond à l'ensemble des flux n'entrant pas dans la catégorie des multi-matériaux : ce ne sont ni des emballages ménagers ni du papier
- ➔ Il s'agit d'erreurs de tri, les principales sont indiquées ci-dessous avec leur destination :
  - Déchets alimentaires => ordures ménagères résiduelles
  - Textiles => conteneurs « Le Relais »
  - Verre => conteneur apport volontaire dédié (c'est un emballage mais c'est le seul collecté à part du fait de ses caractéristiques)
  - Encombrants / Tout-venants => déchèterie
  - Etc.



## Destination des multi-matériaux et du verre

MATIÈRE	DESTINATION
Verre	France : 100 %
Papiers : journaux, magazines, etc.	
Emballages en carton	
Emballages en acier	
Emballages en aluminium	
Emballages en plastique : bouteilles claires, foncées, opaques, briques, films, bar- quettes, etc.	Allemagne : 5,9 % Espagne : 11,4 % France : 72,8 % Italie : 2,0 % Portugal : 7,9 %

Le secteur ci-dessous indique la répartition globale de la destination des multi-matériaux et du verre :



## Principaux coûts de gestion des multi-matériaux et du verre

### MULTI-MATÉRIAUX (emballages et papiers) :

#### COLLECTE



**197 € HT / tonne**

278 € HT / tonne en 2020

#### TRANSFERT / TRANSPORT



**50 € HT / tonne**

52 € HT / tonne en 2020

#### TRI



**141 € HT / tonne**

91 € HT / tonne en 2020

#### RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES



**371 € HT / tonne**

367 € HT / tonne en 2020

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles.

Au final, le coût de gestion s'élève à **1 062 138 € TTC** ce qui représente **166 €/tonne et 14 €/habitant**.

### VERRE :

#### COLLECTE



**41 € HT / tonne**

40 € HT / tonne en 2020

#### TRANSPORT



**5 € HT / tonne**

7 € HT / tonne en 2020

#### RECETTES



**29 € HT / tonne**

35 € HT / tonne en 2020

A cela, s'ajoutent les coûts de pré-collecte et de gestion, comme pour les ordures ménagères résiduelles et les multi-matériaux.

Au final, le coût de gestion s'élève à **360 063 € TTC** ce qui représente **53 €/tonne et 5 €/habitant**.

# COLLECTES SPECIFIQUES EN PORTE A PORTE

## Encombrants

- Une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers du territoire, à une fréquence de **2 à 5 fois par an**, selon les communes.

- Les encombrants collectés sont séparés en deux catégories :

> **les flux non valorisables** destinés à l'enfouissement : il s'agit de la part majoritaire avec 89 % en 2021 (soit 95 tonnes sur 107 au total) des tonnages collectés (variation de cette part entre 80 % et 92 % entre 2010 et 2021).

> **les métaux valorisés** : 11 % (soit 12 tonnes sur 107 au total) des flux collectés en 2021 (variation de cette part entre 7,5% et 22 % entre 2010 et 2021).

*Le graphique ci-dessous présente l'évolution totale des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte de 2010 à 2021 avec la part des flux non valorisables et celle des métaux :*



- La totalité des flux d'encombrants collectés en porte à porte a baissé de manière significative entre 2010 et 2015. Il y a eu une remontée en 2016 puis une légère baisse d'année en année jusqu'en 2020.

- Une hausse de 18,1% des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte a été observée entre 2020 et 2021.

## Comment?

**Inscription préalable indispensable** auprès du Service Déchets de Cap Atlantique :

Pour La Baule: inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

Pour les autres communes:

> Collecte le lundi : inscription au plus tard le vendredi précédent à 16h30

> Collecte du mardi au vendredi : inscription au plus tard à 12h30 la veille

**Quand?** Calendrier disponible sur le site internet de Cap Atlantique

**Combien?** Dépôt limité à 2m<sup>3</sup> maximum par foyer = un canapé

**Où?** A l'extérieur de l'habitation sans gêner le passage sur la voie publique



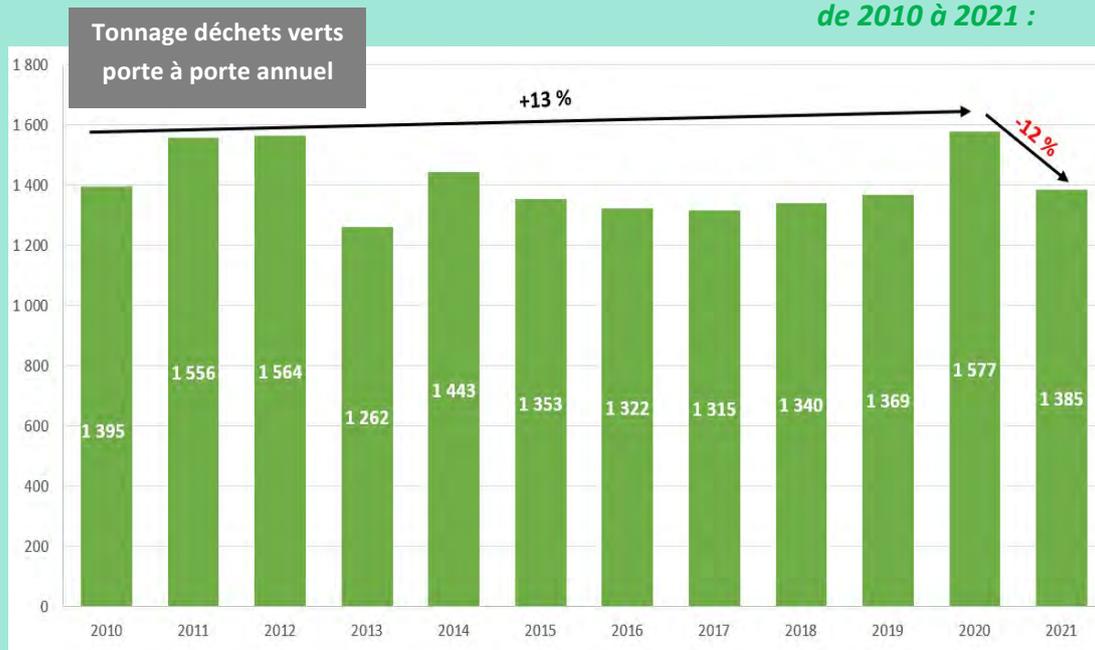
**INTERDICTION à tout déchet non encombrant ou dangereux y compris les déchets électriques**

## Déchets verts

- Une collecte des déchets verts en porte à porte s'effectue sur la commune de La Baule-Escoublac uniquement. Elle a lieu toutes les deux semaines (par alternance entre deux secteurs), le jour n'est pas fixe car la collecte peut s'étaler sur une semaine en fonction des quantités.

- Les usagers doivent utiliser des sacs en papier pour déposer leurs déchets verts. Ils doivent se les procurer auprès de 5 points de distribution situés à La Baule-Escoublac : Hôtel de ville, Mairie annexe du Guézy, Mairie annexe d'Escoublac, **Mairie annexe Lajarrige (nouveau depuis 2021)** et siège social de Cap Atlantique.

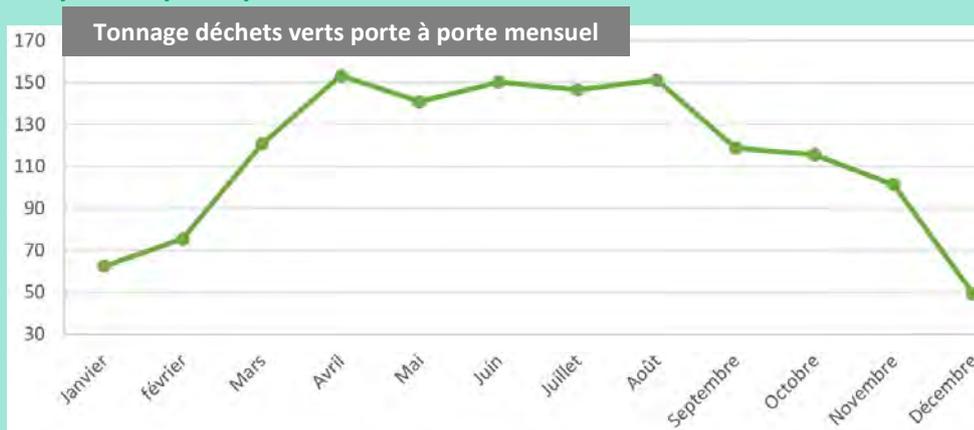
*Le graphique ci-dessous présente l'évolution totale des tonnages de déchets verts collectés en porte à porte de 2010 à 2021 :*



> Le graphique montre bien une variation du tonnage collecté au niveau de ce flux : hausse de 2010 à 2012, baisse significative en 2013, augmentation en 2014, constance jusqu'en 2019, hausse en 2020 et diminution en 2021. Toutefois, l'ordre de grandeur reste approximativement 1 400 tonnes / an.

*Le graphique ci-dessous montre la variation saisonnière en matière de tonnage de déchets verts collectés en porte à porte par mois en 2021 :*

> Le graphique indique un pic en avril autour de 150 tonnes collectées : cette tendance se poursuit jusqu'en août pour redescendre à partir de septembre. Ce phénomène s'explique par un double facteur : plus de déchets verts au printemps et à l'été ainsi qu'une présence plus importante des usagers en résidence secondaire.



**Qui?** Particuliers exclusivement : 60 sacs / an / foyer maximum

**Quoi?** En sacs : feuilles, tontes, fleurs fanées, petites tailles / En fagots liés : branchages inférieurs à 15 cm de diamètre et à 1m50 de hauteur

**Combien?** Dépôt limité à 10 sacs par collecte non déchirés, non fragilisés et suffisamment légers

**Quand?** Calendrier disponible sur le site internet de Cap Atlantique : mettre le(s) sac(s) le dimanche soir précédent la semaine de collecte

 **INTERDICTION** aux plantes invasives et à tout déchet autre que les végétaux comme les gravats, les pots de fleurs, etc.



# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS issus des déchèteries

## ORGANISATION MISE EN PLACE

### Fonctionnement

Le territoire de Cap Atlantique compte **neuf déchèteries et deux plateformes de déchets verts** sur son territoire. Ces équipements permettent aux habitants de déposer leurs déchets non collectés en porte-à-porte. Selon les sites, la gestion est assurée en **régie** par les agents de la collectivité ou par un **prestataire privé**.

*La carte et la légende ci-dessous illustrent l'emplacement des dix sites et leur mode de gestion :*

#### Secteur nord - 4 déchèteries :

##### REGIE

Pénestin / Piriac-sur-Mer / Herbignac-Kéraline / Herbignac-Pompas

10 agents d'accueil et 5 agents d'exploitation

#### Secteur sud - 5 déchèteries :

##### PRESTATION (COVED)

Guérande / Le Croisic / Batz-sur-Mer / Le Pouliguen / La Baule-Escoublac

#### Plateformes déchets verts Livery à Guérande et La Baule-Escoublac :

PRESTATION (GRANDJOUAN - VEOLIA)



### Adresses, téléphones, jours et horaires d'ouverture

Sites	Adresses	Téléphones	Jours et horaires d'ouverture	
<b>GUERANDE</b>	Parc d'activités de Villejames	02 40 15 68 97	<b>Du lundi au Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00</b>	
<b>HERBIGNAC - Kéraline</b>	Kéraline	02 40 19 90 70		
<b>LA BAULE</b>	Route du Rocher	02 40 60 85 66		
<b>LE POULIGUEN</b>	Route de la Minoterie	02 40 62 27 82		
<b>PENESTIN</b>	Les Barges	02 99 90 46 10		
<b>PIRIAC-SUR-MER</b>	L'Arche Chaussin	02 40 23 60 09		
<b>HERBIGNAC - Pompas</b>	Pompas	02 40 91 36 06		
			<b>Lundi et Mercredi : 09h00 - 12h00</b>	
			<b>Du 16/09 au 14/06</b>	<b>Du 15/06 au 15/09</b>
<b>BATZ-SUR-MER</b>	Route du Croisic	02 40 23 87 76	<b>Du Lundi au Samedi : 09h00 - 12h00</b>	<b>Du Lundi au Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00</b>
<b>LE CROISIC</b>	8, chemin du Pré du Pas	02 40 23 28 78	<b>Du Lundi au Samedi : 14h00 - 18h00</b>	
			<b>Du 16/10 au 15/04</b>	<b>Du 16/04 au 15/10</b>
<b>PL.ATEFORME DE DECHETS VERTS GUERANDE - Livery</b>	Livery (prés de Saillé)	02 40 90 18 19	08h30 -12h00 et 14h00 - 17h30 <b>(SAUF Mardi et Dimanche)</b>	8h30 -12h00 et 14h00 - 18h30 <b>(SAUF Mardi et Dimanche)</b>

## Déchets acceptés

Les tableaux ci-dessous présentent les pictogrammes des déchets acceptés avec leur modalité de réception :

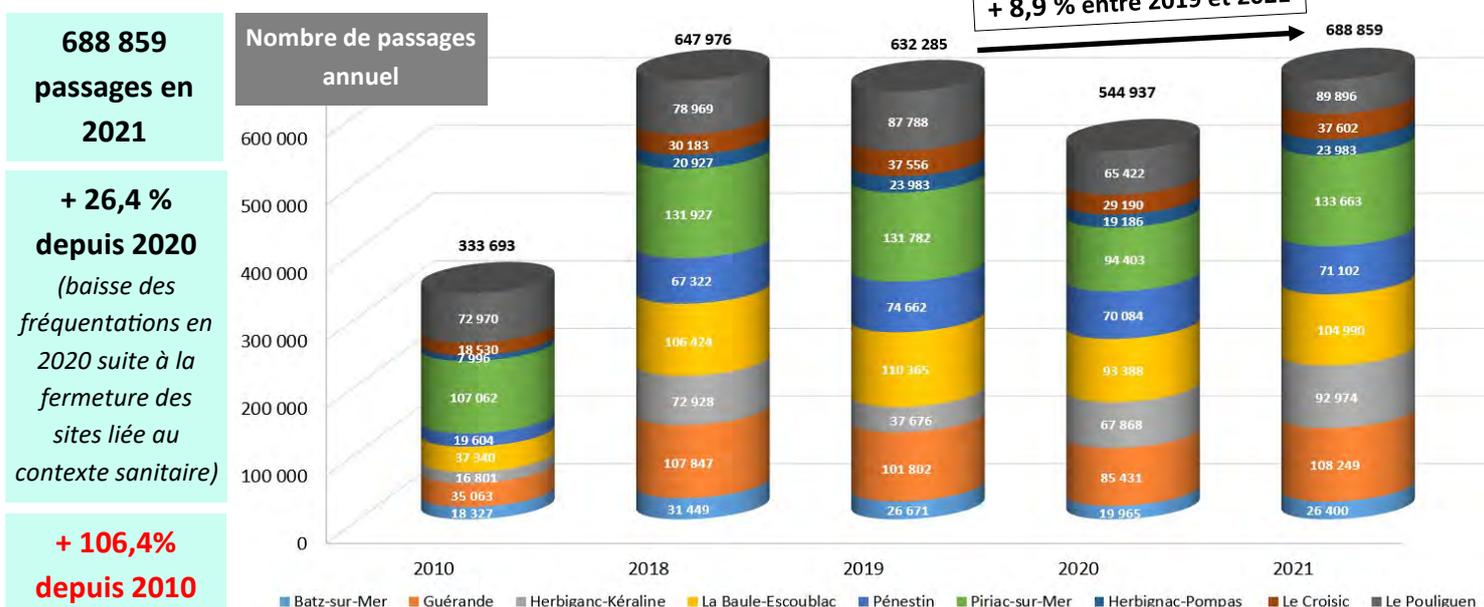
Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception	Déchets acceptés	Modalités de réception
BOIS	Plateforme OU Benne	MOBILIER	Benne « Ecomobilier » <b>SAUF à Batz-sur-Mer</b>	DEEE	Conteneur maritime	CARTOUCHES ENCRE	Bac dédié
MÉTAUX		VERRES	Conteneur verre <b>OU</b> Fosse à verre	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	Local spécifique	HUILES DE VIDANGE	Cuve à huile
CARTONS		BOUTEILLES PLASTIQUES	Conteneur Multi-matériaux	BATTERIES	Zone dédiée	HUILES DE FITURES	Fût
DÉCHETS VERTS		PAPIERS		PILES ET ACCUMULATEURS	Contenant « Corepile »	PNEUMATIQUES	Zone dédiée
DÉBLAIS / GRAVATS		TEXTILES	Conteneur Le Relais	LAMPES	Contenant « Ecosystem »	AMANTE	Zone spécifique <b>UNIQUEMENT au Pouliguen</b>
ENCOMBRANTS							

## QUELQUES DONNEES CONCERNANT LES DECHETERIES

### Fréquentation

Les déchèteries accueillent principalement les déchets des particuliers résidant sur le territoire, mais également ceux des services communaux et des professionnels sous certaines conditions : accès payant pour certains déchets et dépôt non autorisé pour d'autres déchets.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la fréquentation par déchèterie et sur la totalité de 2018 à 2021 avec un retour également sur 2010 :



## Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en déchèterie par matériau et de manière globale de 2018 à 2021 avec un retour également sur 2010 :

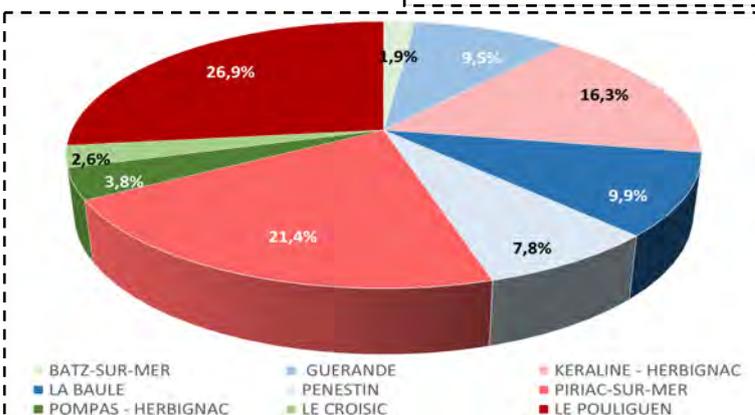
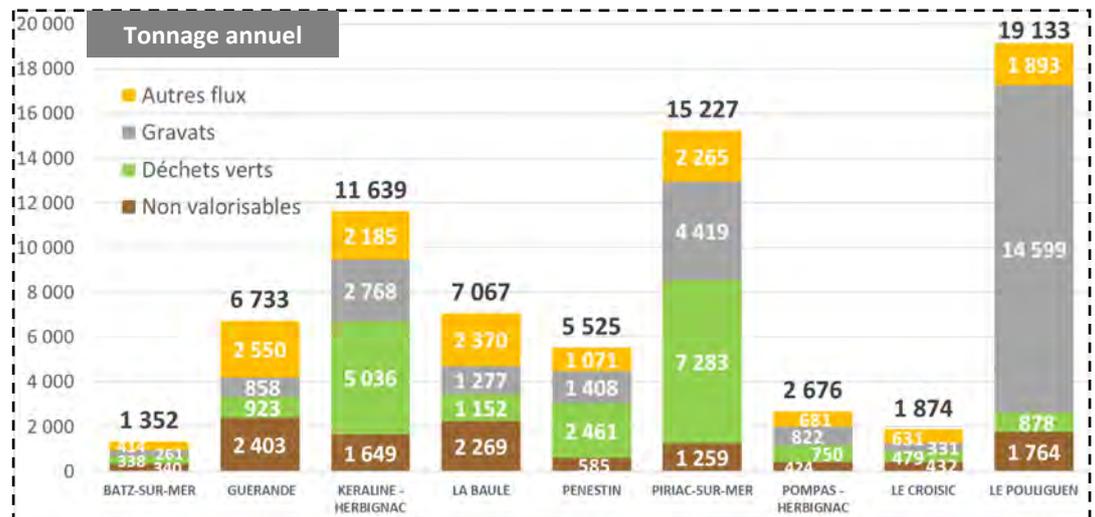
	2010	2018	2019	2020	2021	Evolution % 2020 / 2021	Evolution % 2010 / 2021
Non valorisables	6 664	9 550	9 864	9 955	11 125	+ 11,8%	+ 67 %
Déchets verts	11 329	21 106	17 647	19 860	19 300	-2,8%	+ 70,4 %
Métaux	1 082	1 984	1 979	2 148	2 144	-0,2%	+ 98,1 %
Cartons <i>(seulement ceux collectés en déchèterie et pas en point d'apport volontaire)</i>	856	1 455	1 560	1 579	1 655	+ 4,8%	+ 93,4 %
Bois	3 491	4 940	5 016	5 088	5 200	+ 2,2%	+ 49 %
DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement	0	1 605	2 005	2 219	3 113	+ 40,3%	Evolution 2018 / 2021 seulement pour les DEA + 94,0 %
Gravats	13 128	17 434	20 935	18 761	26 742	+ 42,5%	+ 103,7 %
DEEE - Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	813	1 209	1 225	1 243	1 298	+ 4,4%	+ 59,6 %
DDS - Déchets Diffus Spécifiques <i>(EcoDDS et hors EcoDDS)</i>	113	262	183	287	304	+ 5,9%	+ 69,0 %
Autres flux	123	249	242	282	346	+ 22,8%	+ 180,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>37 598</b>	<b>59 793</b>	<b>60 655</b>	<b>61 420</b>	<b>71 227</b>	<b>+ 15,8%</b>	<b>+ 89,2 %</b>

➔ 2021 est marquée par une augmentation de 15,8 % des tonnages collectés vis-à-vis de 2020. Deux flux ont néanmoins connu une baisse : les déchets verts (-2,8 %) et les métaux (-0,2%).

Les graphiques ci-dessous présentent la proportion des tonnages des principaux flux par site (histogramme) et la répartition des tonnages collectés par site (secteur) en 2021 :

> Les 3 flux les plus apportés en déchèterie sont les gravats (37,6 %), les déchets verts (27,1 %) et les non valorisables (15,6 %).

> La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites en lien avec leur situation géographique et leur configuration.



> Le site de Piriac-sur-Mer reçoit le plus de déchets verts (7 283 tonnes) et celui du Pouliguen le plus de gravats (14 599 tonnes). Ces déchèteries recueillent plus de 48 % des tonnages collectés sur l'ensemble des neuf sites.

> A l'inverse, les sites de Batz-sur-Mer, Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles (8,3 % des tonnages des déchèteries).

## Tonnages valorisés et traités

Le tableau ci-dessous indique pour chaque matériau collecté en déchèterie le repreneur ainsi que le type de valorisation ou de traitement :

MATÉRIAU	REPRENEUR	TYPE DE VALORISATION OU TRAITEMENT
DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement	ECOMOBILIER*	Valorisation matière
Bois	SECHE	Valorisation matière
Métaux	AFM RECYCLAGE	Valorisation matière
Cartons		Valorisation matière
Déchets verts	VEOLIA	Valorisation biologique (compost ou transformation en broyats)
Gravats	SECHE	Traitement par stockage dans une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
Non valorisables (encombrants / tout-venants)	SECHE	Traitement par stockage dans une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)
DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM*	Réemploi et valorisation matière (réparation des appareils si possible ou séparation de tous les composants)
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)	ECODDS* SOREDI	Valorisation énergétique (incinération) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Batteries	AFM RECYCLAGE	Valorisation matière (recyclage du plomb) et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Piles	COREPILE*	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Tubes et lampes	ECOSYSTEM*	Valorisation matière et traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants
Cartouches d'encre	LVL	Valorisation matière
Radiographies (ancien modèle contenant du plastique et des sels d'argent)	SOREDI	Traitement physico-chimique par lavage permettant de séparer la couche d'argent du film plastique grâce à des enzymes et de l'eau chaude
Huiles minérales (huiles de vidange)	CHIMIREC	Valorisation énergétique (huile noire) ou traitement physico-chimique permettant une réutilisation (huiles claires)
Huiles végétales	OLEOVIA	Traitement physico-chimique par décantation et filtration permettant une réutilisation (biocarburants, biocombustibles, etc.)
Pneus	ALIAPUR* SECHE	Valorisation matière (utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux, etc.)
Amiante	SECHE	Stockage en installation spécifique

\*Les repreneurs indiqués correspondent à des éco-organismes intervenant dans le cadre des REP (Responsabilités Elargies des Producteurs), c'est-à-dire que ce sont les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits qui doivent financer et/ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus des produits en fin de vie. Des soutiens financiers sont ensuite versés aux collectivités pour l'organisation de la collecte.

## Principaux coûts de gestion des déchèteries

### DÉCHÈTERIES:

#### COLLECTE



**25 € HT / tonne**

23 € HT / tonne en 2020

#### TRANSPORT



**17 € HT / tonne**

15 € HT / tonne en 2020

#### TRAITEMENT



**49 € HT / tonne**

48 € HT / tonne en 2020

#### RECETTES MATIERES ET SOUTIENS ECO-ORGANISMES



**13 € HT / tonne**

9 € HT / tonne en 2020

Au final, le coût total s'élève en intégrant les charges de structure à **6 180 683 € TTC** ce qui représente **102 € / tonne et 71 € / hab.**

# ZOOM SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE CERTAINS DECHETS

## Déchets verts

Cap Atlantique a cette volonté de valoriser ses déchets verts au plus près et dispose ainsi des moyens suivants :

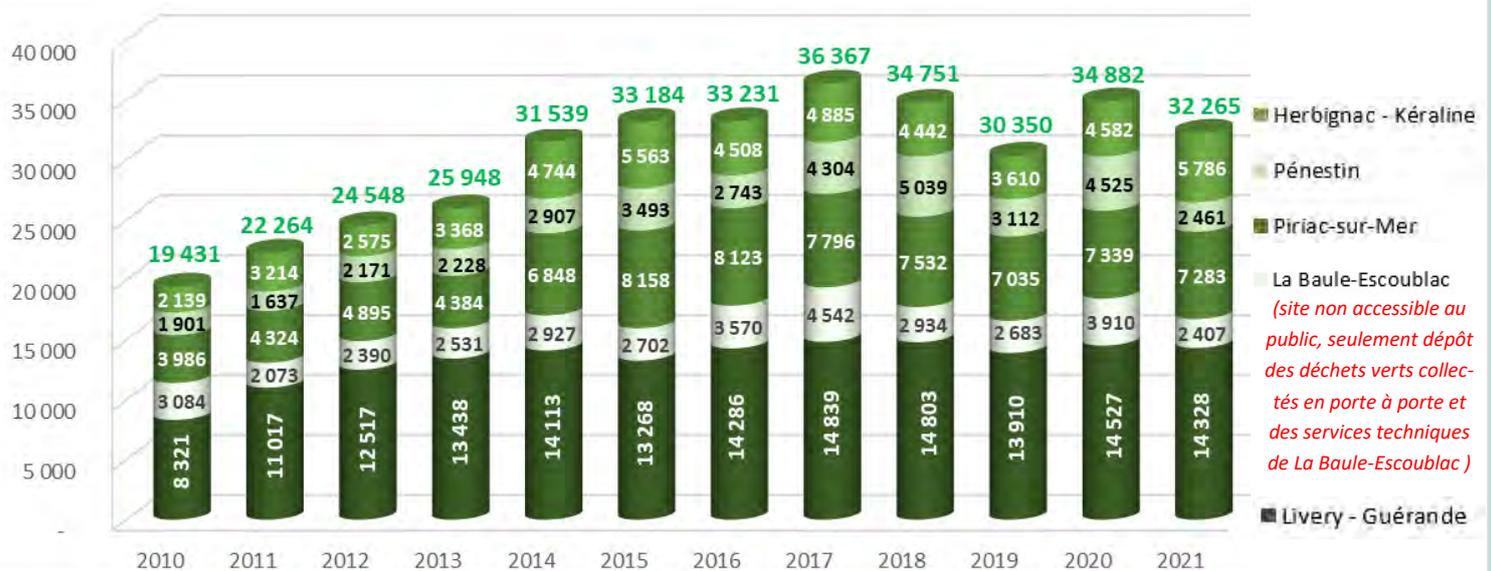
- deux unités de broyage/compostage (l'une à Guérande et l'autre à La Baule-Escoublac) ;
- trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Herbignac - Kéraline.

Les déchets verts collectés au sein des déchèteries de Batz-sur-Mer, Guérande, La Baule-Escoublac, Le Croisic et Le Pouliguen sont transférés à la plateforme de Livery à Guérande.

En ce qui concerne les déchets verts du site de Pompas à Herbignac, un transfert se fait vers le site de Kéraline. Les déchets verts collectés en porte à porte sont, quant à eux, déposés à la plateforme de La Baule-Escoublac, cette dernière étant également utilisée par les services techniques de la commune.

La prestation de valorisation des déchets verts (broyage et compostage) est confiée à la société **GRANDJOUAN (Groupe VEOLIA)** depuis septembre 2018 jusqu'en septembre 2025 au maximum. Ce prestataire assure également l'exploitation des deux plateformes de Livery à Guérande et de La Baule-Escoublac.

*Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tonnages de déchets verts par site de broyage depuis 2010 :*



> En 2021, **32 265 tonnes** de déchets verts ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit une **baisse de 7,5 %** par rapport à l'année précédente mais une hausse de 66% par rapport à 2010.

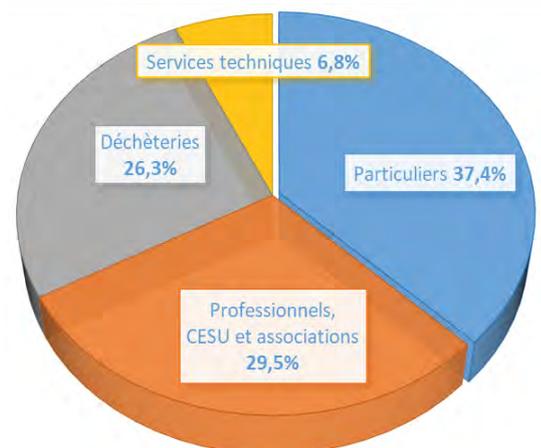
### Focus sur la plateforme de Livery à Guérande :

➔ En 2021, la plateforme de Livery a accueilli **14 328 tonnes de déchets verts**, soit une baisse de seulement 1,4 % par rapport à 2020 : le tonnage collecté représente **44,4 %** de l'ensemble des déchets verts collectés. Cela s'explique car la plateforme est accessible aux administrés et reçoit également les déchets verts de cinq déchèteries sur neuf.

➔ Les déchets acceptés sont les suivants :

- **déchets verts en mélange** (tontes, feuilles, branchages, etc.) = **96 %** des apports ;
- **souches et gros bois** (seul site du territoire à les accepter) = **4 %** des apports.

*Le camembert ci-dessous présente la répartition des tonnages apportés à Livery par type d'utilisateurs :*

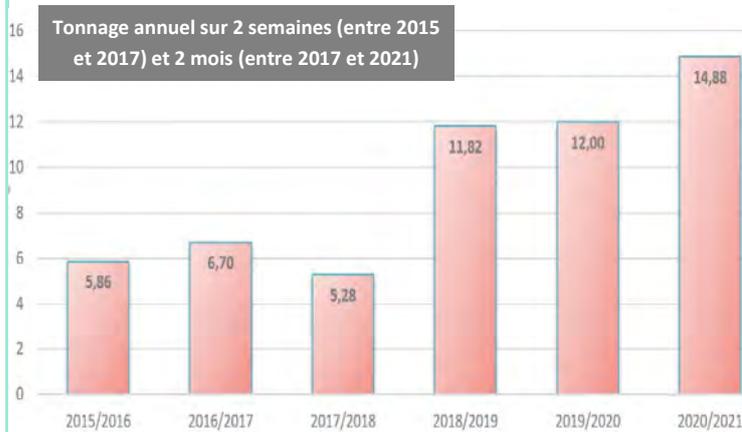


## Coquillages



La collecte des coquillages a débuté en 2015 avec 4 bennes installées sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac-Kéraline et Le Pouliguen durant la période des fêtes de fin d'année (environ deux semaines). En 2017/2018, le dispositif s'étend sur l'ensemble des déchèteries avec soit des bennes de 10 m<sup>3</sup> (Pénestin et Piriac-sur-Mer) soit des servi-bacs (conteneurs avec couvercle) de 5 ou 2 m<sup>3</sup> sur les 7 autres sites. La durée de l'opération s'étend à partir de 2018/2019 à deux mois : du 1er décembre de l'année N-1 au 31 janvier de l'année N.

*Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages de coquillages entre 2015 et 2021 :*



## Algues vertes

Depuis 2012, Cap Atlantique organise la collecte des algues vertes. Pour cela, trois aires d'égouttage sont mises à disposition des communes au sein des déchèteries de Pénestin et Piriac-sur-Mer ainsi qu'au niveau de la plateforme de déchets verts de Livery à Guérande. Le traitement et la valorisation des algues vertes sont assurés par la société SUEZ Organique depuis le 16 février 2018 jusqu'au 17 février 2022. Des plans d'épandage sont mis en place en collaboration avec des agriculteurs du territoire. En 2021, 4 communes ont apporté des algues vertes : Assérac, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Pénestin pour un total de 2 274 tonnes contre 1 521 tonnes en 2020 (soit une hausse de 49,5 %) et 2 570 tonnes en 2019 (soit une baisse de 11,5 %).

Le traitement et la valorisation des algues vertes sont assurés par la société SUEZ Organique depuis le 16 février 2018 jusqu'au 17 février 2022. Des plans d'épandage sont mis en place en collaboration avec des agriculteurs du territoire. En 2021, 4 communes ont apporté des algues vertes : Assérac, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Pénestin pour un total de 2 274 tonnes contre 1 521 tonnes en 2020 (soit une hausse de 49,5 %) et 2 570 tonnes en 2019 (soit une baisse de 11,5 %).

## Fusées de détresse

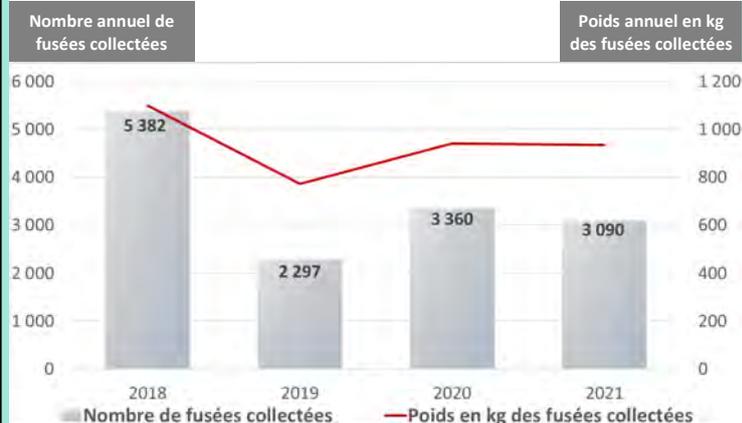


La collecte des fusées de détresse organisée par Cap Atlantique a débuté en 2018 pour les raisons suivantes :

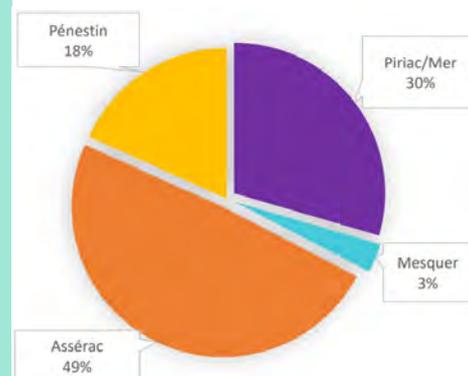
- D'une part, deux incendies ont eu lieu en 2017 suite à la dissimulation de fusées mélangées avec les déchets non valorisables (encombrants / tout-venants).
- D'autre part, le traitement de ces fusées est assez spécifique et il est important de les isoler et de ne pas les mélanger avec d'autres déchets.

En parallèle des permanences de collecte de la collectivité (5 en 2021 près des ports de plaisance), les magasins d'accastillage ont l'obligation de reprendre les fusées par le biais de l'éco-organisme APER PYRO. Les flux concernés sont uniquement les feux à mains, les fumigènes et fusées à parachute périmés.

*Le graphique ci-dessous met en parallèle l'évolution du nombre de fusées de détresse collectées d'une part et leur poids d'autre part entre 2018 et 2021 :*



*Le secteur ci-dessous indique la répartition des tonnages d'algues vertes apportés par les 4 communes en 2021 :*



# LE TRANSFERT DES DECHETS

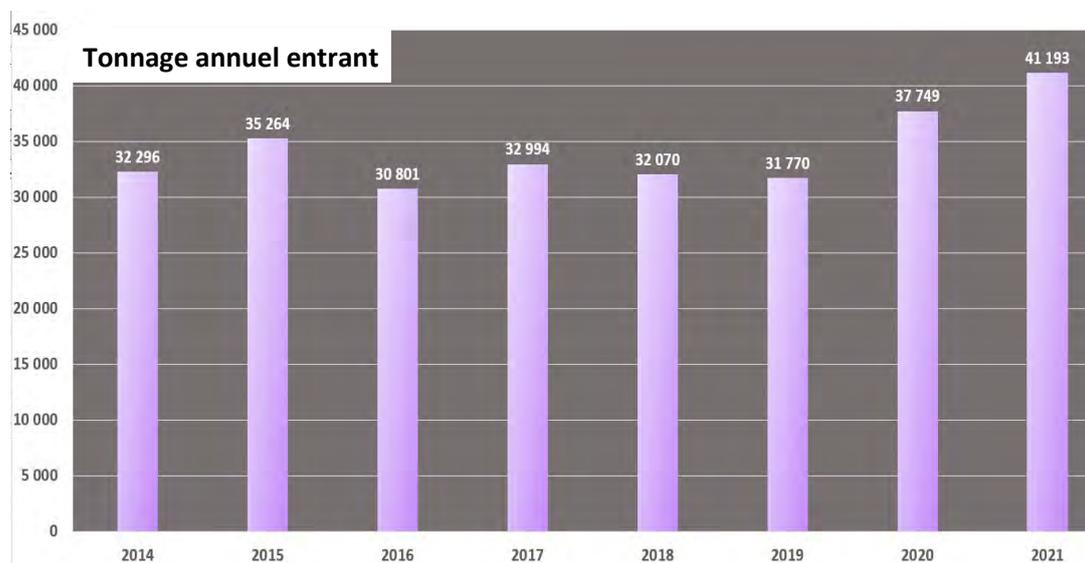


Dans le but d'optimiser le transport des déchets pour des raisons économiques et écologiques, Cap Atlantique dispose d'une **station de transfert située sur la commune de Guérande**. **L'exploitation de ce site est déléguée à SUEZ Environnement** et le **transport des déchets** de la station de transfert jusqu'aux sites de traitement **s'effectue par la société Malherbe**. Ces deux marchés étant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021.

Les flux qui transitent par la station de transfert sont les suivants :

- ➔ **les ordures ménagères résiduelles** collectées en porte à porte et en apport volontaire ;
- ➔ **les multi-matériaux** collectés en porte à porte et en apport volontaire ;
- ➔ **les cartons** collectés en apport volontaire, au sein des déchèteries et des marchés ou encore apportés par les communes directement ;
- ➔ **les déchets non valorisables** (encombrants / tout-venants) collectés en porte à porte et en déchèterie (hors sites de Pénestin et Kéraline) depuis juillet 2020 suite à la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kéraline à Herbignac ;
- ➔ **les Déchets Industriels Banals (DIB)** apportés par des sociétés par le biais de contrats.

*Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages globaux entrants transitant par la station de transfert entre 2014 et 2021 :*



> La **hausse des tonnages entrants** entre 2019 et 2020 et entre 2020 et 2021 s'explique par **deux facteurs** :

- l'extension des consignes de tri depuis le 30/11/2020;
- la fermeture de l'ISDND de Kéraline en juillet 2020 impliquant un transit des déchets non valorisables.

# LEXIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

**AV = Apport Volontaire** : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc.

**Collecte sélective** : collecte de certains flux de déchets (les matières recyclables, comme les multi-matériaux et le verre, par exemple) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Compost** : amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et de légumes, etc.).

**CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales** : regroupement de dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

**Déchèterie** : lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

**DEA = Déchets d'Élément d'Ameublement** : biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

**DEEE = Déchets d'Équipements Électrique et Électronique** : petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi, etc.

**DIB = Déchets Industriels Banals** : déchets assimilables aux déchets ménagers mais non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères résiduelles.

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques** : déchets dangereux des ménages, à savoir les déchets toxiques, inflammables, corrosifs, etc.

**DV = Déchets Verts** : il résultent de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages, etc.).

**ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** : toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains (c'est le cas des déchèteries, par exemple).

**ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

**Lixiviats** : liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

**MM = Multi-matériaux** : fraction composée de tous les emballages HORS verre (en plastique, en acier, en aluminium, cartonnets et briques), des papiers et des Journaux Revues Magazines (JRM).

**Non valorisables = Encombrants ou Tout Venants (TV)** : en raison

de leur volume et/ou de leur poids, ils ne peuvent pas être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères résiduelles et sont généralement dirigés vers les déchèteries.

**OMR = Ordures Ménagères Résiduelles** : fraction de déchets restante après tri sélectif et dépôt en déchèterie (non recyclables) : restes alimentaires ne pouvant aller au compost, déchets d'hygiène et de nettoyage (masques, lingettes, etc.), vaisselle en verre et faïence, objets en plastique, etc.

**PàP = Porte à Porte** : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à une habitation / un foyer ou à un groupe d'habitations / de foyers identifiables et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du lieu de production des déchets.

**PAV = Point d'Apport Volontaire** : point regroupant plusieurs conteneurs dont la collecte s'effectue en apport volontaire (à contrario de la collecte en porte à porte).

**PET ou PETE = Polytéréphtalate d'éthylène** : ce type de plastique est utilisé dans la conception de nombreux emballages alimentaires notamment les bouteilles d'eau, boissons sucrées ou gazeuses, huile, vinaigre, barquettes alimentaires mais aussi les flacons de cosmétiques et de shampoings. Le PET peut être recyclé et réemployé pour former des pièces de voitures, des meubles et même des tapis, mais très rarement pour refabriquer des emballages alimentaires.

**PEHD ou HDPE = Polyéthylène Haute Densité** : ce type de plastique est opaque, rigide et est plus résistant que le PET. Il sert à fabriquer des sacs plastiques, des bouteilles de lait, des flacons de produits d'entretien ou d'hygiène corporelle, des équipements sportifs ou médicaux mais aussi des poubelles et des tuyaux. Après recyclage, il entre dans la fabrication de flacons de détergents, de caisses et même de meubles de jardin.

**PTAC = Poids Total Autorisé en Charge en Charge** : il s'agit du poids maximal que le véhicule peut afficher sur la balance, en l'occurrence sur les ponts bascules en déchèterie.

**REP = Responsabilité Élargie du Producteur** : elle est basée sur le principe « pollueur-payeur », c'est-à-dire les personnes morales responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

**RS = Redevance Spéciale** : il s'agit de la redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés à ceux des ménages. Par le service public.

**TMB = Traitement ou Tri Mécano Biologique** : l'objectif consiste à optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles par imbrication d'opérations mécaniques (tri, par exemple) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).

**UVE = Unité de Valorisation Énergétique** : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**VP = Veille Propreté** : service spécifique de Cap Atlantique assurant la collecte des dépôts sauvages aux abords des points d'apports volontaires.

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## Financement du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par le biais des dispositifs suivants :

### ➔ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est due pour toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est exonérée temporairement (construction nouvelle, par exemple). La TEOM est calculée sur la valeur locative de l'habitation qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collectés.

Par délibération du 10 septembre 2014, Cap Atlantique a institué un taux unique sur son territoire.

**Pour l'année 2021, le taux unique a été fixé à 8,36 % (+ 5% par rapport à 2020).**

**Produit de la TEOM 2021 =**

**13 961 090 €**

(+ 6 % par rapport à 2020)

### ➔ Les redevances

En complément et/ou en substitution de la TEOM, Cap Atlantique a également mis en place trois types de redevance spécifique liées à l'importance du service rendu :

- **La Redevance Spéciale (RS)**

Elle a été instaurée depuis 2012, elle concerne les établissements publics et privées utilisant le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) produisant plus de 1 080 litres par semaine (cf. détails en page 14). Elle se substitue à la TEOM.

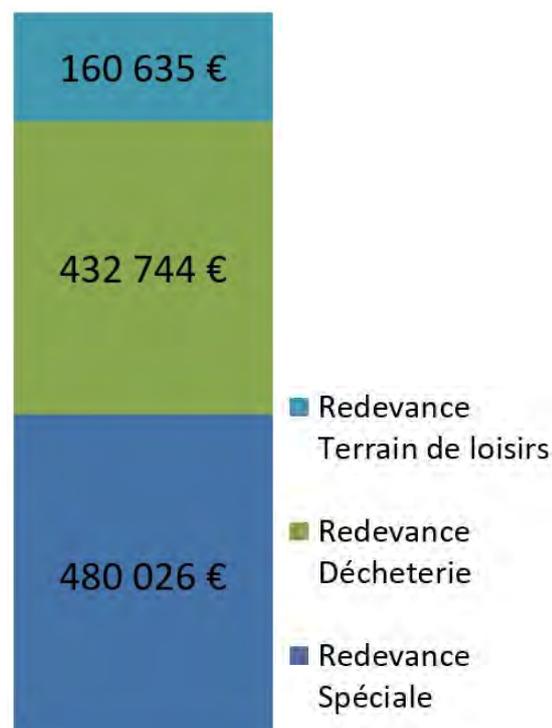
- **La Redevance Déchèterie**

Elle est appliquée selon les apports effectués en déchèterie et au sein des plateformes de déchets verts par les professionnels. Elle peut venir en complément de la TEOM ou de la RS.

- **La Redevance Terrain de loisirs**

Contrairement aux deux autres redevances, cette facturation s'adresse aux particuliers qui sont propriétaires de parcelles de loisirs bénéficiant du SPGD mais non redevables de la TEOM.

*L'histogramme ci-dessous présente la répartition des trois types de redevances en fonction du montant perçu en 2021 :*



**Produit des Redevances 2021 =**

**1 073 405 €**

(+ 2 % par rapport à 2020)

## Composition du budget

Investissement	Fonctionnement
La section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (véhicules, bâtiments, etc.)	La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaires à la gestion de la collectivité (contrats de services, fournitures, personnel, etc.) qui doivent être couvertes par des recettes et les contributions des usagers.

## Compte de résultat de la compétence déchets (Section de fonctionnement)

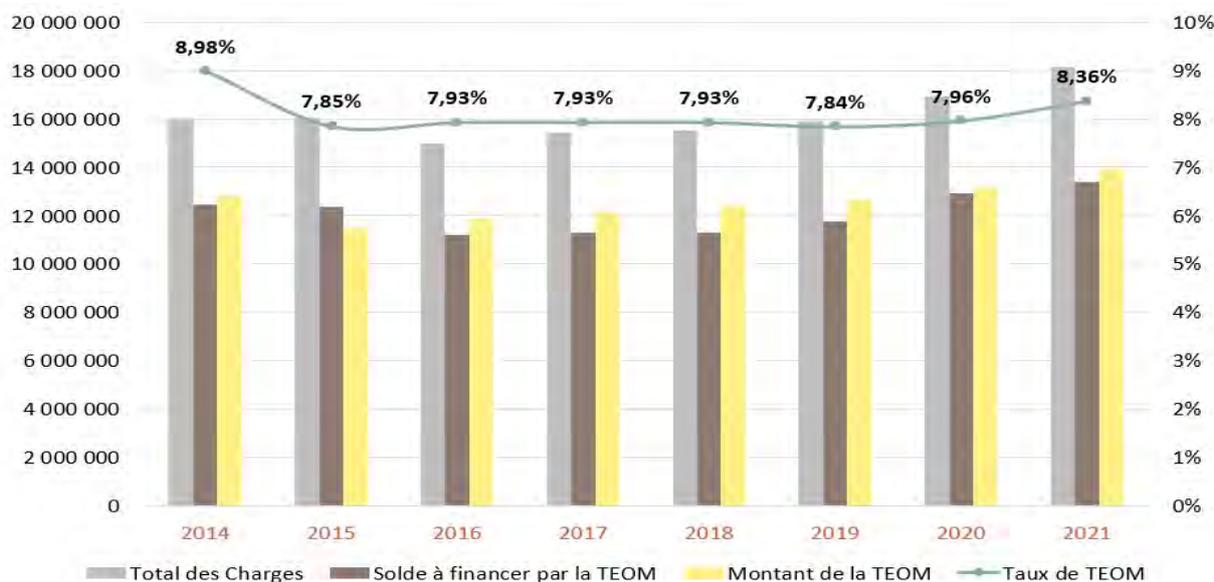
<b>Achats et charges externes</b>	<b>12 040 408 €</b>	<b>Recettes des matière recyclables</b>	<b>1 154 465 €</b>
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>11 068 531 €</i>		
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicules</i>	<i>540 099 €</i>	<b>Redevances et conventions</b>	<b>1 107 022 €</b>
<i>dont autres charges de fonctionnement</i>	<i>431 778 €</i>	<i>dont redevances</i>	<i>1 073 405 €</i>
		<i>dont conventions</i>	<i>33 617 €</i>
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 988 010 €</b>	<b>Soutiens des éco-organismes</b>	<b>1 867 778 €</b>
		<i>dont soutiens de CITEO : emballages, papiers, verre et cartons</i>	<i>1 676 714 €</i>
		<i>dont soutiens des autres éco-organismes : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), Déchets Diffus Spécifiques (DDS), etc.</i>	<i>191 064 €</i>
<b>Charges des amortissements</b>	<b>1 730 999 €</b>	<b>Amortissement des subventions d'investissement</b>	<b>300 365 €</b>
		<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 037 €</b>
<b>Frais de structure</b>	<b>1 255 868 €</b>	<b>Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)</b>	<b>278 641 €</b>
		<b>TEOM</b>	<b>13 961 090 €</b>
<b>Intérêts de la dette</b>	<b>35 808 €</b>	<b>Total recettes compétences déchets</b>	<b>18 681 398 €</b>
<b>Total dépenses compétences déchets</b>	<b>18 051 092 €</b>		

RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

**+ 630 306 € (soit + 3,5 %)**

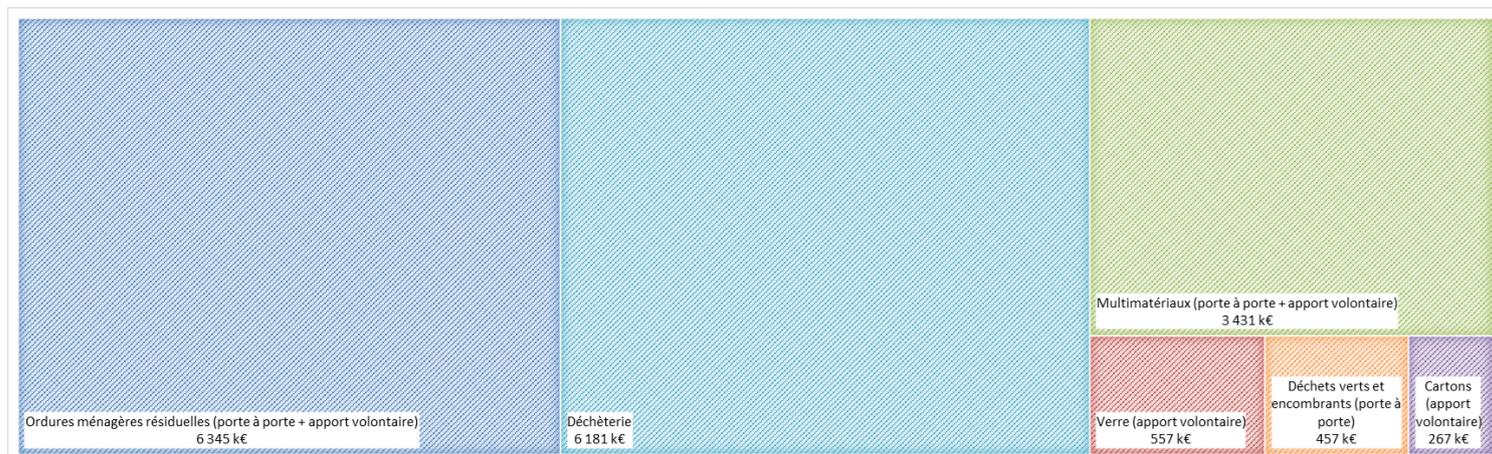
## Evolution du résultat et de la TEOM de 2014 à 2021

Le graphique ci-dessous met en parallèles d'une part l'évolution des charges, du solde à financer par la TEOM ainsi que le montant et d'autre part l'évolution du taux de TEOM de 2014 à 2021 :



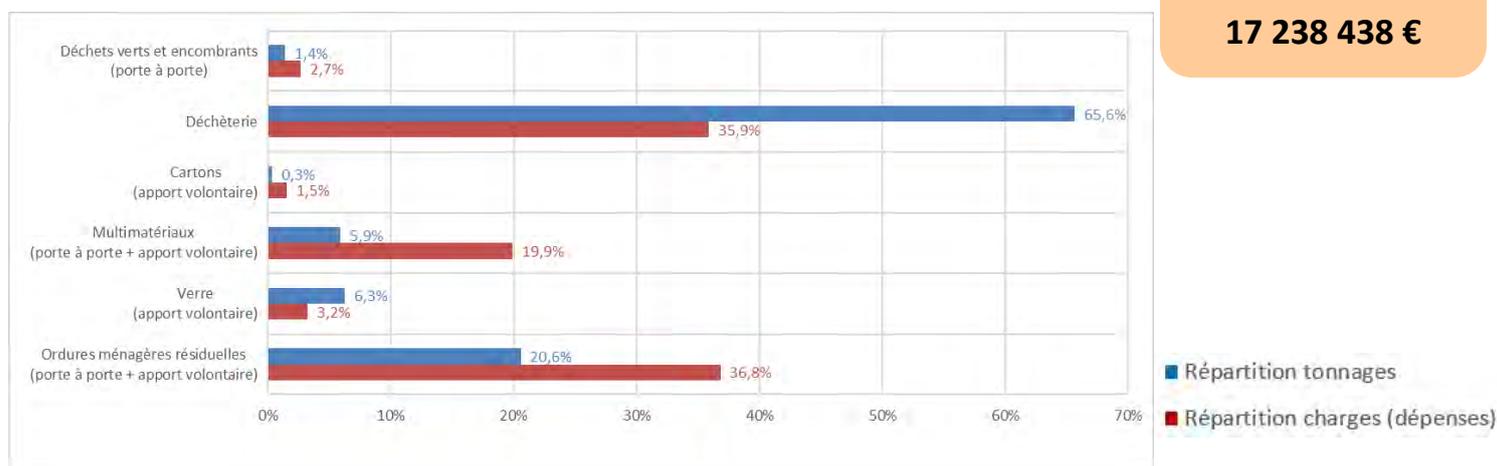
## Charges

Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges



Le graphique ci-dessous permet de comparer la répartition des flux selon leurs coûts d'un côté avec leurs tonnages d'un autre côté en % :

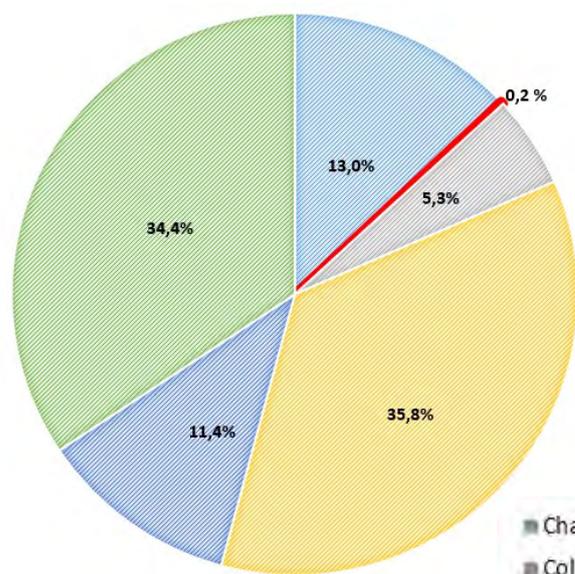
**TOTAL des charges en 2021 = 17 238 438 €**



> Les **ordures ménagères résiduelles** représentent le **premier poste de dépenses avec 36,8 %** alors qu'elles ne constituent que 20,6% des tonnages.

> Les **déchèteries suivent de près en matière de dépenses avec 35,9 %** alors que les tonnages collectés y sont **trois fois plus important (65,6 %)**.

Le secteur ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges selon les différents postes d'activité en % :



> Le premier poste de dépenses concerne la collecte avec 35,8 % suivie par le traitement avec 34,4 %.

> En détail, les 3 types de dépenses les plus importantes sont :

- En 3<sup>ème</sup> place, il s'agit de la **collecte des flux en déchèterie** : 2 630 586 € HT, soit **15,9 %** de la totalité des charges.
- En 2<sup>ème</sup> place, il s'agit de la **collecte des ordures ménagères résiduelles** : 2 720 878,28 €, soit **16,4 %** de la totalité des charges
- En 1<sup>ère</sup> place, il s'agit du **traitement des flux en déchèterie** : 2 792 984 €, soit **16,8 %** de la totalité des charges.

## Hausse des coûts de traitement

Comme cela a été indiqué précédemment, le premier poste de dépenses est le traitement des flux en déchèterie alors qu'il s'agissait de la collecte des ordures ménagères résiduelles jusqu'en 2020.

### Deux facteurs expliquent cette tendance :

- ➔ la combinaison entre la hausse des tonnages en déchèterie et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles entre 2020 et 2021 ;
- ➔ la hausse des coûts de traitement des déchets non recyclables au sein des Unités de Valorisation Energétiques (UVE) et surtout des Installations de Stockage de Déchets (ISD).

En l'occurrence, les déchets non recyclables sont les ordures ménagères résiduelles et les encombrants / tout-venants, ces derniers étant en totalité stockés / enfouis pour la collectivité. Les encombrants / tout-venants représentent 15,6 % des tonnages de flux en déchèterie mais 38,2 % des dépenses en traitement.

En effet, pour inciter au tri et au recyclage, l'Etat réduit les capacités de stockage des unités de traitement ce qui entraîne une hausse des coûts. Par conséquent, la réduction à la source et le tri des déchets restent les seuls moyens de limiter la hausse de la TEOM.



## Taxes pesant sur le budget

### **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.)**

Les déchets non triés et non recyclés sont potentiellement sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat.

Cette taxe a été instituée par l'article 45 de la loi de finances de 1999, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont le montant est révisé par l'Etat chaque année.

*Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT pour l'enfouissement et l'incinération depuis 2019 avec une vision jusqu'en 2025 :*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Enfouissement</b>	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
<b>Incinération</b>	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

### **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.)**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, certaines prestations de gestion des déchets ont bénéficié d'un taux de TVA réduit à 5,5 % :** des économies ont pu être faites mais elles ne rattrapent pas les coûts supplémentaires liés au traitement des déchets notamment avec la hausse de la TGAP (et de l'ensemble des prestations en général).

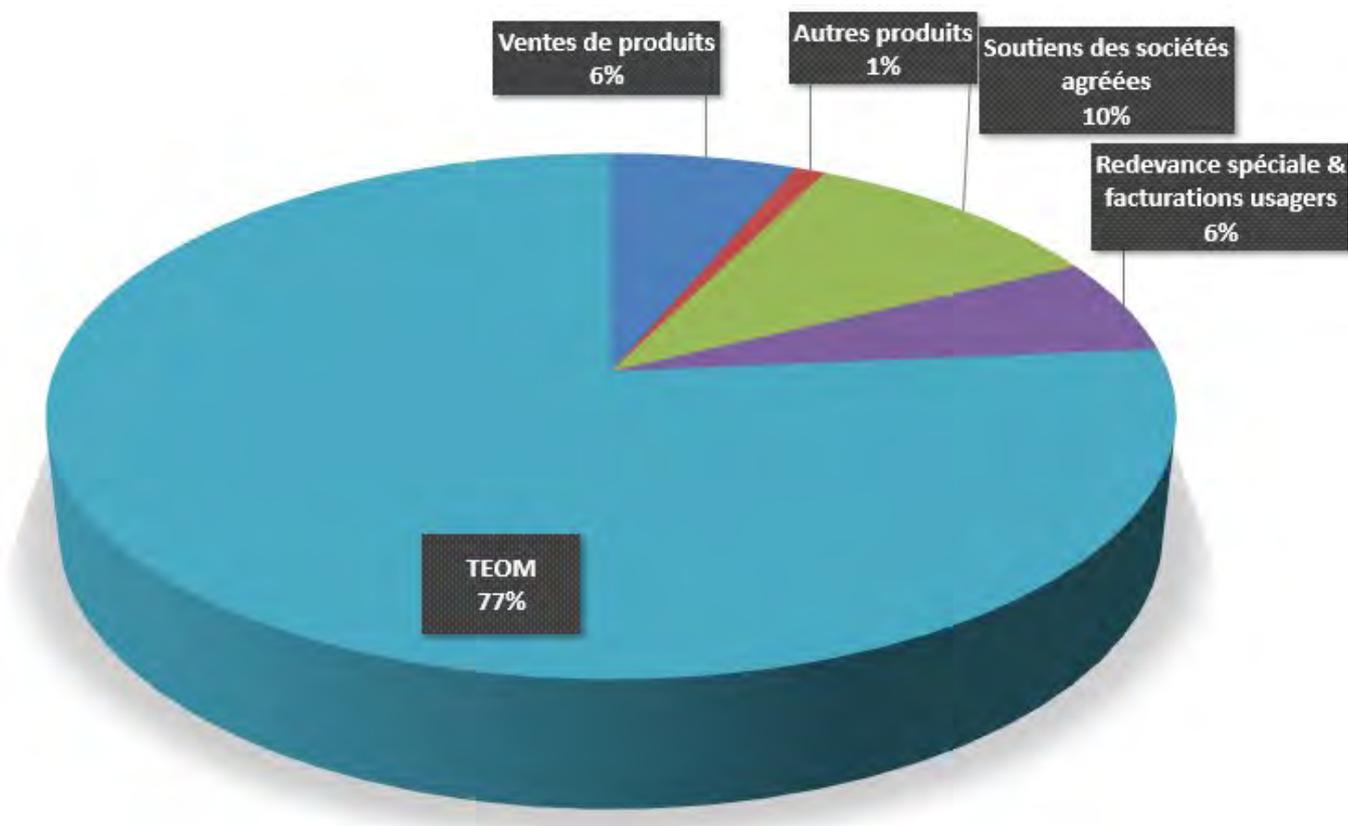
La TVA est un impôt indirect sur la consommation. Le taux normal de la TVA est fixé à 20 % (article 278 du Code Général des Impôts -CGI).

L'article 279 du CGI précise que les prestations de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que les prestations de services qui concourent à leur bon déroulement bénéficient d'un taux réduit à 10%.

L'article 278-0 bis du CGI précise que les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière bénéficient d'un taux réduit à 5,5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Recettes

*Le secteur ci-dessous présente la répartition des recettes permettant d'assurer l'équilibre budgétaire :*



> La participation des habitants de Cap Atlantique par le biais de la TEOM finance 77% du service public de gestion des déchets. Le reste provient des filières REP dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) (CITEO, ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS, etc.), de la vente des matériaux pour le recyclage (plastiques, métaux, cartons, etc.) et de subventions (Etat, Région, Département, ADEME, etc.).

## Des ventes de matières recyclables revenus à la hausse

Au cours de l'année 2020, les recettes liées à la vente de matières recyclées étaient en forte baisse pour deux raisons principales :

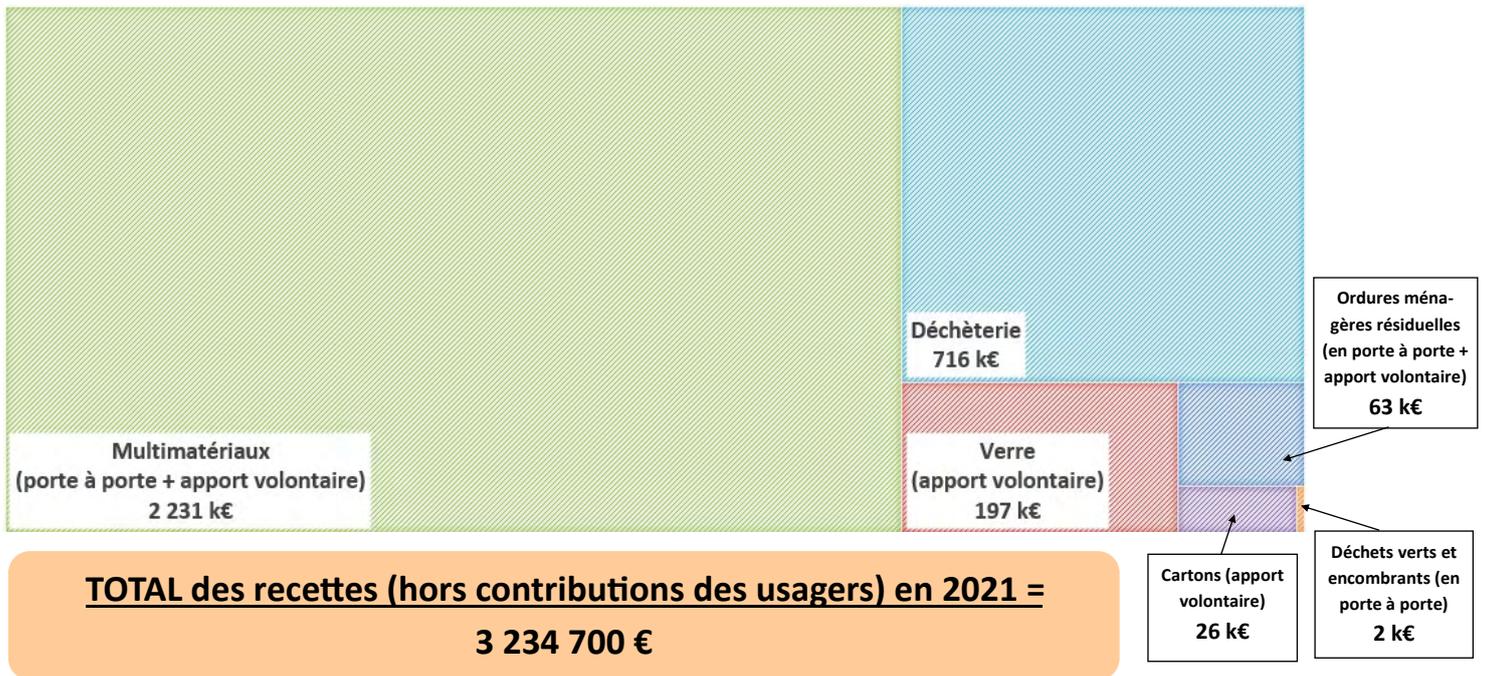
- l'augmentation des quantités mises sur le marché provoquait directement une chute des prix de rachat ;
- le contexte international avec la crise a conduit à des tensions sur les filières de recyclage notamment avec la fermeture des frontières.

Cette tendance s'est poursuivie jusqu'au premier semestre 2021 et cela s'est amélioré par la suite du fait d'une relance économique mondiale soudaine et rapide : les cours des matières premières se sont envolés.

Cette hausse des prix pourrait être considérée comme positive pour la collectivité qui voit ses recettes de matières recyclables augmenter. Toutefois, Cap Atlantique subit également cette augmentation des matières premières au niveau de ses dépenses, comme par exemple avec le coût du carburant.



*Le graphique compartimenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des recettes hors contribution des usagers (TEOM et redevances) selon les différents flux de déchets en K€ :*



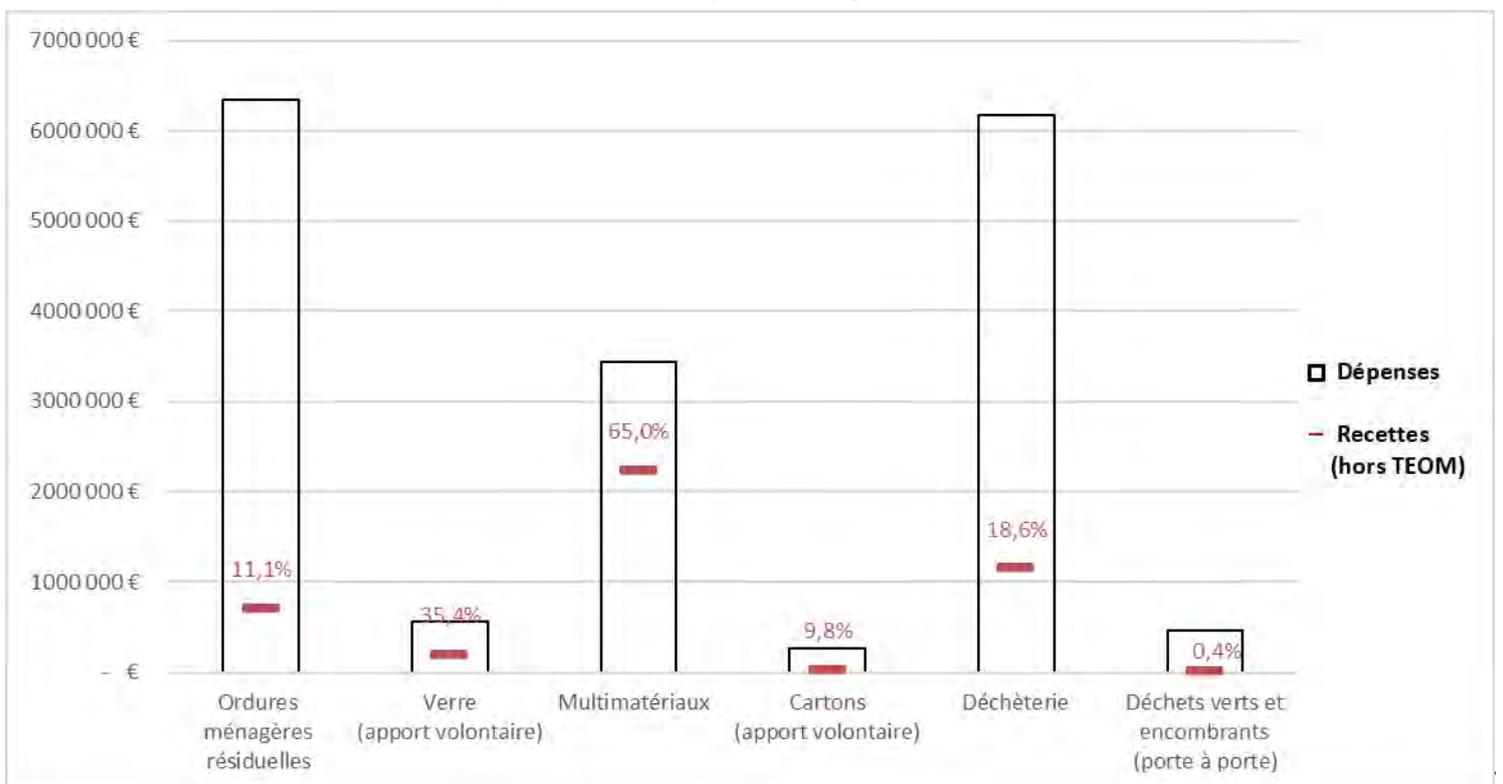
Le flux cumulant le plus de recettes (69 %) est celui des multi-matériaux, rapporté aux charges cela représente un financement de 65 % du coût de gestion de ce flux.

Le coût du verre est lui financé à hauteur de 35% par la revente de matériaux et les soutiens à l'éco-organisme (CITEO).

Les charges de gestion des déchèteries sont, elles, couvertes à hauteur de 12% par les recettes liées à la revente de matériaux et les soutiens des éco-organismes. Ce taux passe à 19 % en prenant en compte les montants perçus au titre de la redevance déchèterie.

La redevance spéciale finance, quant à elle, 11% des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles.

*Le graphique ci-dessous met en parallèle le montant des dépenses par flux en € HT et les recettes associées (hors TEOM) en pourcentage en 2021 :*



## Synthèse financière

**Coût aidé HT / tonne : 138 €**

**Coût aidé HT / habitant : 168 €**

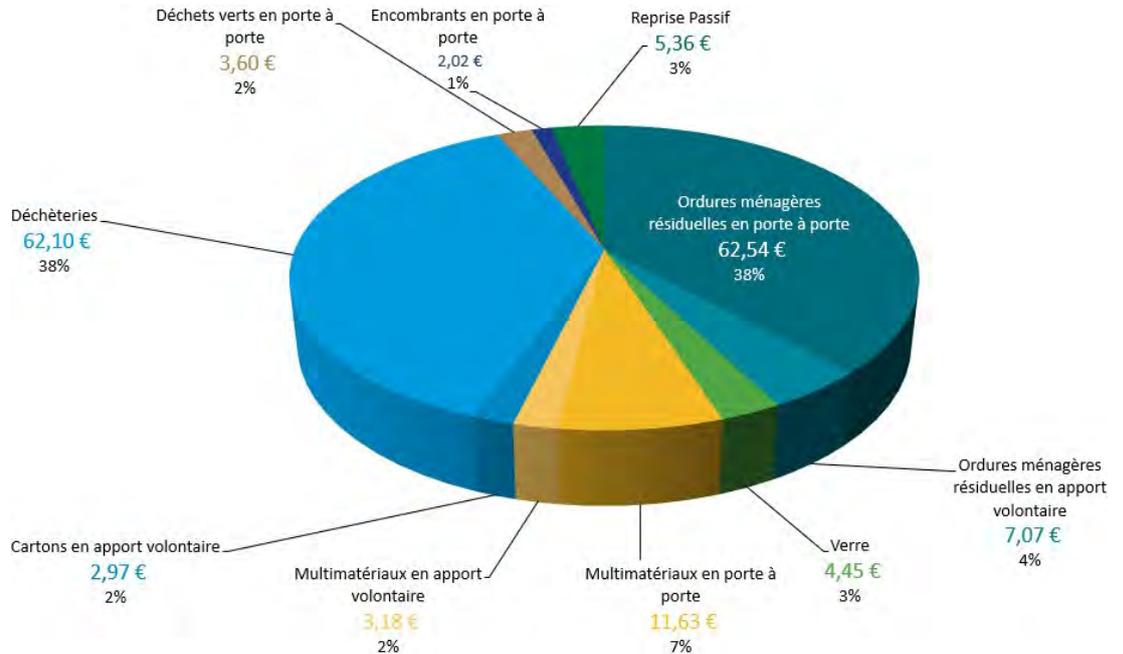
Coût médian aidé des collectivités touristiques  
Françaises = 243 € HT / tonne \*

Coût médian aidé des collectivités touristiques  
françaises = 216 € HT / habitant \*

\* Données SINOE 2020

*Le secteur ci-dessous présente le coût par foyer pour chaque flux en € HT ainsi que leur répartition en pourcentage pour 2021 :*

**Coût total**  
**2021 :**  
**164,92 €**  
**par foyer fiscal**



## Trier, quels impacts économiques ?

### Collecte sélective = Tri au domicile



13 484 tonnes triées  
À 117,48 € TTC / tonne

22 284 tonnes  
À 281,53 € TTC / tonne

35 768 tonnes  
À 281,53 €/tonne

Soit 7 857 715 € TTC

Soit 10 069 765 € TTC

### Tri en déchèterie



72 933 tonnes triées  
À 43,43 € TTC / tonne

11 125 tonnes  
À 206,47 € TTC / tonne

84 058 tonnes  
À 206,47 € TTC / tonne

Soit 5 464 459 € TTC

Soit 17 355 455 € TTC

**13 322 174 € TTC**

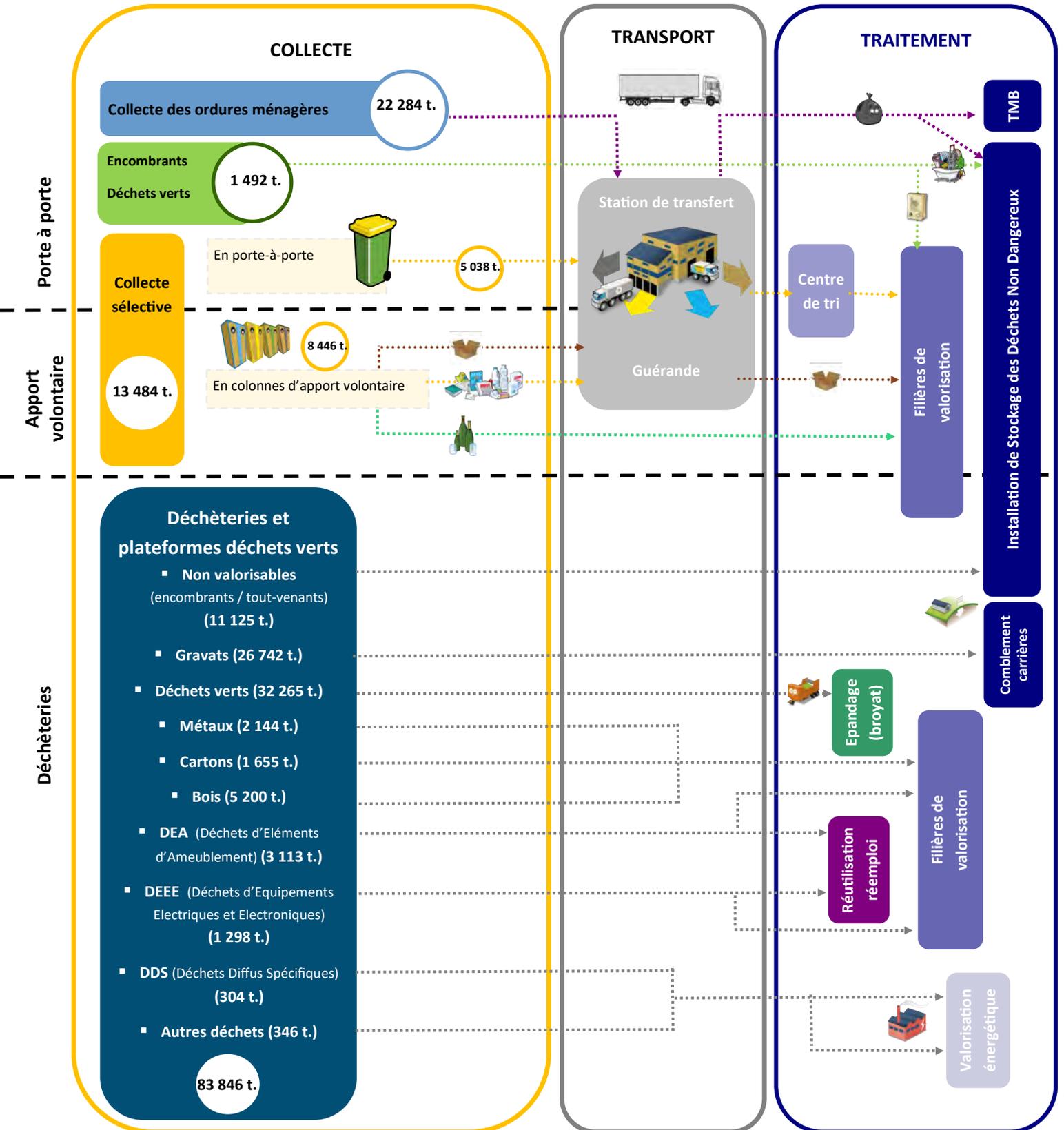
**27 425 220 € TTC**

**Marchés  
publics**

	DETAIL DES PRESTATIONS	PRESTATAIRES	DUREE TOTALE	MONTANT TOTAL € TTC
FOURNITURE	Bacs de pré collecte (OM)	Contenur	16/07/2018 au 15/07/2022	127 234 €
	Bacs de pré collecte (MM)	Schaeffer	02/03/2020 au 01/09/2021	37 941 €
	Composteurs collectifs	Emeraude Création	21/06/2018 au 20/06/2022	0 €
	Composteurs individuels	Quadria	21/06/2018 au 20/06/2022	47 224 €
	Conteneurs d'apports volontaires enterrés	Astech	01/03/2019 au 28/02/2020 Reconduction 3 x 1 an	33 315 €
	Conteneurs aériens	Astech	28/03/2017 au 28/03/2018 Reconduction 3 x 1 an	15 040 €
	Conteneurs semi enterrés	Astech	28/03/2017 au 28/03/2018 Reconduction 3 x 1 an	13 790 €
	Conteneurs aériens	Utpm	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	125 206 €
	Conteneurs semi enterrés	Astech	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 x 1 an	0 €
	Garde-corps déchèterie Pompas à Herbignac	Atec Services	21/05/2021 au 20/11/2021	28 680 €
	Modulaire déchèterie Pénestin	2K Concept - Module & co	28/02/2021 au 15/06/2021	46 608 €
	Sacs déchets verts	Quadria	09/08/2017 au 08/08/2018 Reconduction 3 x 1 an	33 720 €
	PRESTATIONS DE SERVICES	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	Soredi	01/03/2019 au 28/02/2022 Reconduction 1 x 3 ans
Collecte des encombrants		Grandjouan Saco / Veolia	01/07/2017 au 30/06/2020 Reconduction 2 x 1 an	17 918 €
Collecte en point d'apport volontaire		Grandjouan Saco / Veolia	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	692 986 €
Collecte en porte à porte		Grandjouan Saco / Veolia	01/01/2016 au 01/01/2021 Reconduction 2 x 1 an	2 134 619 €
Exploitation de la station de transfert		Suez	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	494 800 €
Exploitation des déchèteries		Coved	01/10/2017 au 30/09/2020 Reconduction 2 x 1 an	1 031 336 €
Gérbage des déchets verts		Mabo	01/01/2019 au 31/12/2019 Reconduction 3 x 1 an	15 666 €
Location compacteur aérien destiné à la collecte des cartons		Atesis	15/04/2019 au 14/04/2022	9 814 €
Location compacteur aérien destiné à la collecte des ordures ménagères résiduelles		Atesis	15/04/2019 au 14/04/2022	10 316 €
Location et maintenance de compacteurs monoblocs pour la collecte des cartons en déchèterie		Ajk France	15/05/2019 au 14/05/2023	11 810 €
Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire		Sulo	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 x 1 an	63 336 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles		Suez	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	1 693 546 €
Traitement et valorisation des déchets pour les filières non imposées (gravats et amiante, bois, pneus hors filière)		Séché	01/10/2017 au 30/09/2020 Reconduction 2 x 1 an	1 117 395 €
Traitement et valorisation des déchets verts		Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2018 au 31/08/2021 Reconduction 2 x 2 ans	563 008 €
Traitement des algues vertes		Suez Organique	16/02/2018 au 17/02/2021 Reconduction 1 x 1 an	38 929 €
Traitement des lixivats		Ovive	01/03/2021 au 28/02/2023	44 030 €
Transport des déchets		Malherbe	01/01/2016 au 31/12/2019 Reconduction 1 x 2 ans	589 141 €
Transport et traitement des non valorisables (encombrants / tout-venants)		Ecosite / Séché	17/02/2020 au 16/02/2022 Reconduction 2 x 2 ans	1 445 254 €
Tri et conditionnement des emballages ménagers		Nci Environnement / Paprec	16/04/2018 au 15/04/2021 Reconduction 2 x 2 ans	964 803 €
Surveillance des déchèteries		GP2S	09/04/2021 au 08/04/2022 Reconduction 1 x 1 an	42 903 €
Vérification des équipements et matériels de travail		Socotec	01/12/2018 au 30/11/2024	3 451 €
Vidange et entretien des équipements		Hydroservices de l'Ouest (HdeO)	23/10/2019 au 22/10/2023	11 243 €
ETUDES et TRAVAUX		Maîtrise d'œuvre travaux points d'apport volontaire	GC Infrastructures	14/08/2019 au 14/08/2023
	Travaux points d'apport volontaire	SBTP	02/12/2019 au 01/12/2020 Reconduction 3 x 1 an	28 934 €
	Travaux déchèterie Pénestin	Charier TP	08/03/2021 au 05/07/2021	521 806 €

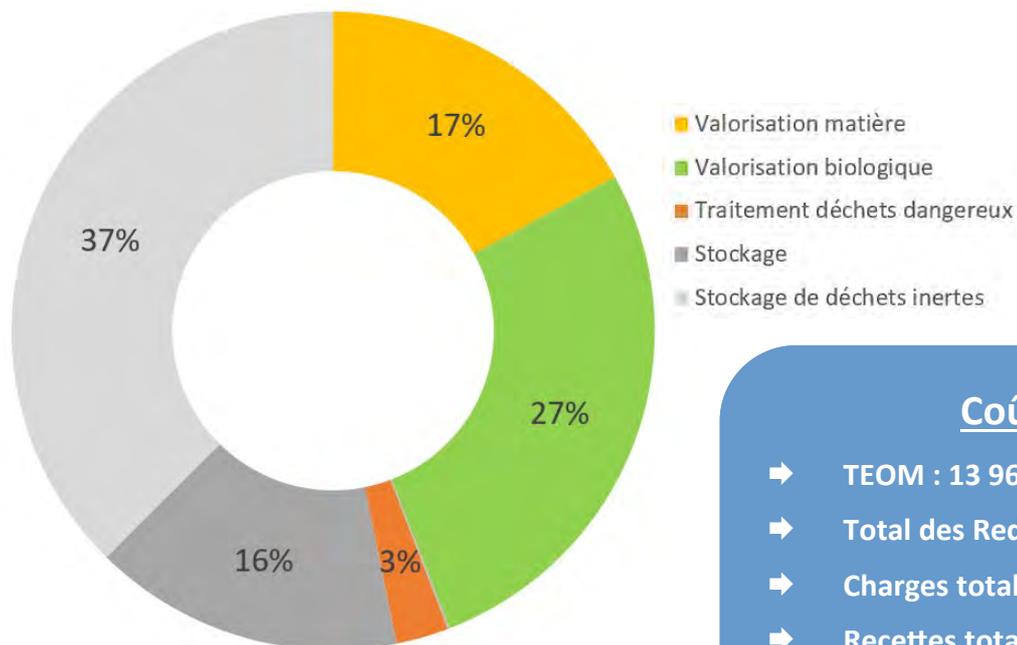
# LE PARCOURS, LE DEVENIR ET L'ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉCHETS

## Parcours des déchets



## Devenir des déchets

L'anneau ci-dessous indique la répartition en pourcentage des types de valorisation ou de traitement :

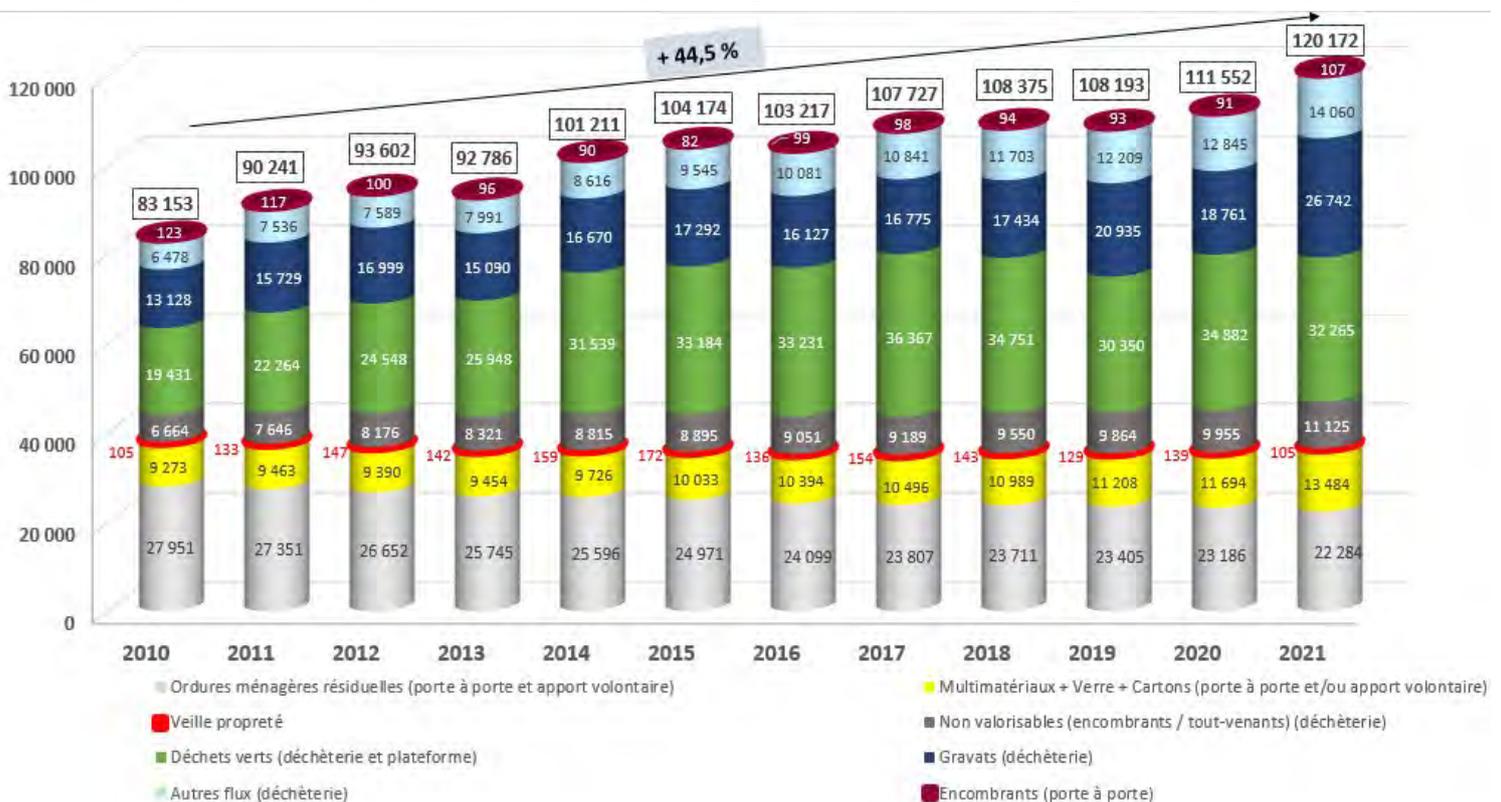


### Coûts 2021

- ➔ TEOM : 13 961 090 €
- ➔ Total des Redevances : 1 073 405 €
- ➔ Charges totales : 17 238 438 €
- ➔ Recettes totales (hors contributions des usagers) : 3 234 700 €
- ➔ Coût par foyer fiscal: 164,92 €

## Evolution globale des tonnages de déchets

Le graphique ci-dessous présente l'évolution par catégorie et totale du tonnage des déchets depuis 2010 :



En 2021, 120 172 tonnes de déchets ont été collectées, soit 7,7 % de plus qu'en 2020. Si les ordures ménagères tendent à diminuer depuis plusieurs années, les tonnages collectés en déchèterie et au sein de la plateforme de déchets de Livery augmentent : 84 192 tonnes en 2021 contre 76 443 tonnes en 2020, soit une évolution de 10%.

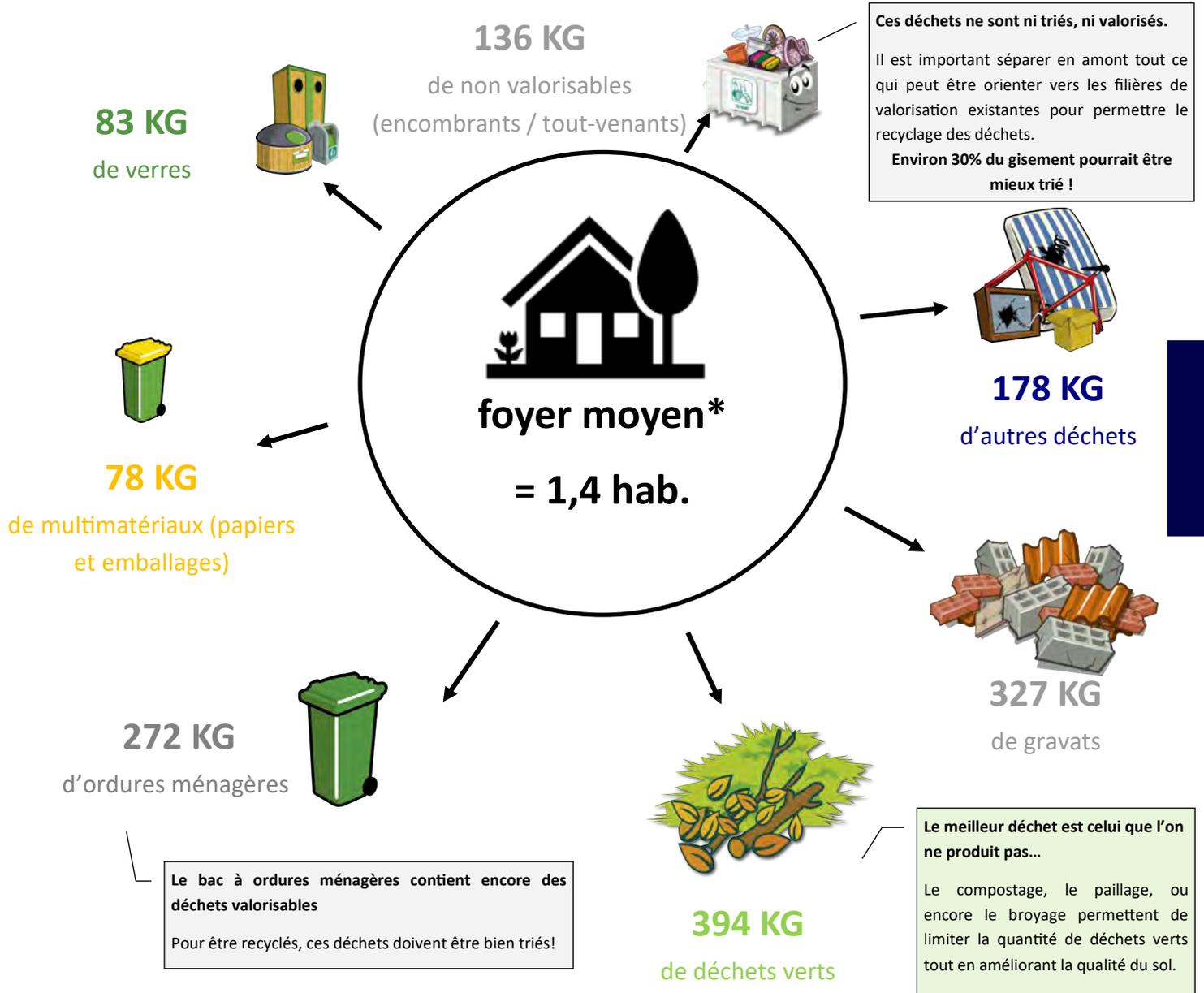
# SYNTHESE

Comme pour l'année 2020, le tonnage d'ordures ménagères continue de diminuer quand le tonnage des recyclables, lui, augmente mais en 2021, ce phénomène est davantage marqué :

- Ordures ménagères résiduelles : - 0,9 % entre 2019 et 2020 et - 3,9 % entre 2020 et 2021 ;
- Multimatériaux et verre : + 4,4 % entre 2019 et 2020 et + 15,9 % entre 2020 et 2021.

Toutefois, la production globale de déchets augmente encore, en lien avec les apports en déchèteries, toujours plus nombreux. Des efforts sont à poursuivre sur la gestion des déchets verts (malgré une baisse en 2021, le tonnage reste toujours trop élevé), des non valorisables et des gravats ainsi que sur la réduction à la source de tous les déchets (réemploi, réparation, achats en vrac, éviter la surconsommation, etc.).

## En 2021, un foyer moyen de Cap Atlantique a produit:



\* population DGF 2021 par rapport au nombre de foyers fiscaux en 2021

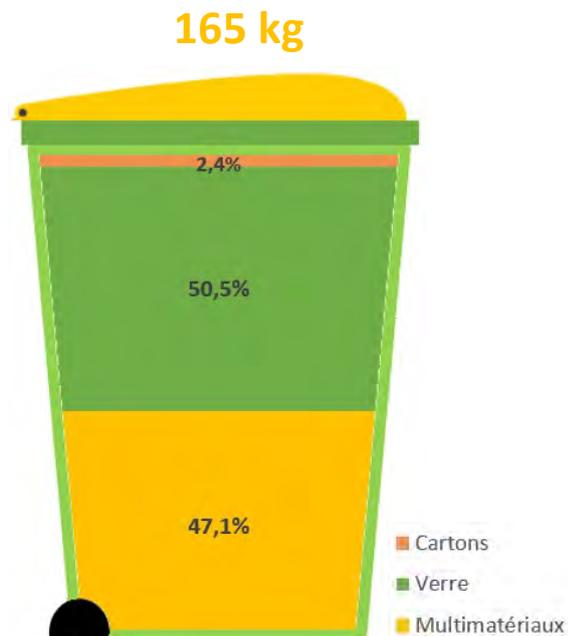
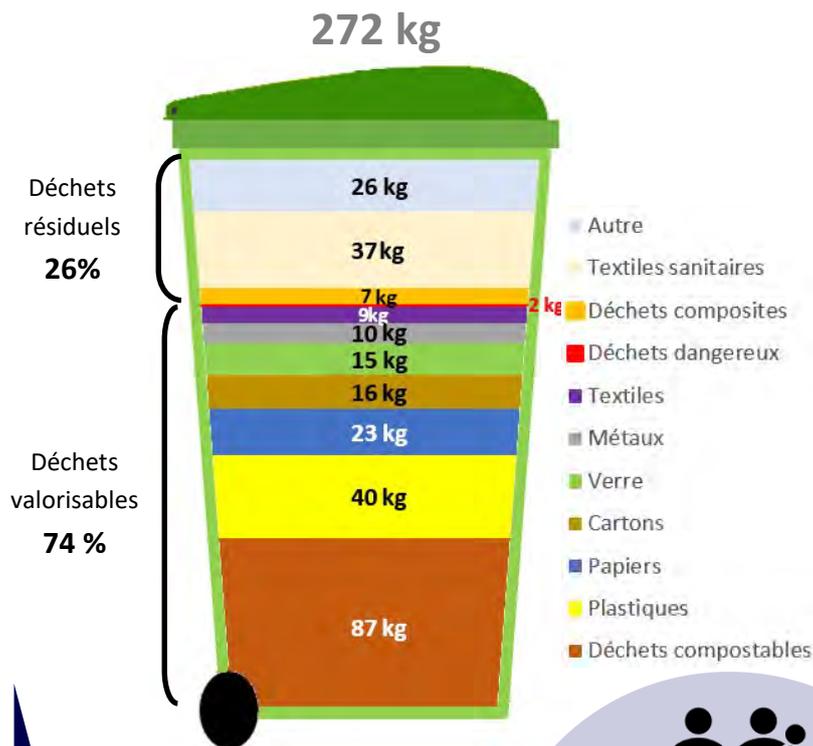
### Le coût de gestion des déchets à la tonne est de :



Sans tri, le traitement des déchets serait plus élevé.

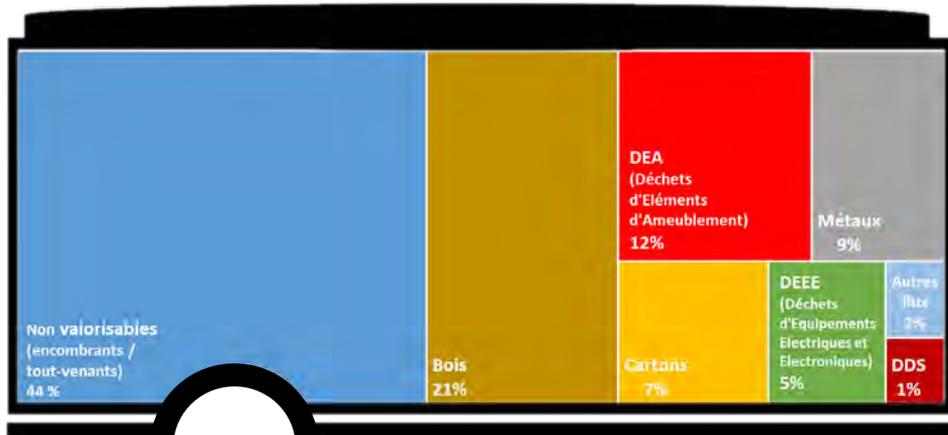
Le schéma ci-dessous présente la répartition des déchets présents dans le bac à ordures ménagères en kg / foyer. \* :

Le schéma ci-dessous présente la répartition des déchets recyclables collectés en porte à porte et en apport volontaire en % :



**1 462 kilos**  
= déchets produit par un foyer moyen

**308 kg en déchèterie** (hors déchets verts et gravats)



**394 kg** de déchets verts

**327 kg** de gravats

\* Selon MODECOM (=MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères) 2017 : méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets

Consommons **mieux**  
pour produire **moins** de déchets !



## Nos déchets mode d'emploi

### Quelle est la durée de vie des déchets sur terre ?

Quelques semaines	
3 mois	
1 an	
2 ans	
5 ans	
50 ans	
De 100 à 500 ans	
De 100 à 1 000 ans	
1 000 ans	
4 000 ans	

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)

